Séance du 23 janvier 1995, 19 h 30

Mot du président 4

Présentation du promoteur 39

LISTE DES REQUÉRANTS

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
M. JACQUES CORDEAU
M. RICHARD IMBEAU 21

STOP
M. DON WEDGE 24

OPÉRATION PROTECTION DE L'AVENIR
MME MANON DUFOUR 29

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS
M. JEAN-PIERRE BARRETTE 31

ACTION RE-buts
M. MICHEL SÉGUIN
MME GABRIELLE PELLETIER 33

LISTE DES INTERVENANTS

M. DON WEDGE 57

M. JEAN-PIERRE BARRETTE
MME MANON DUFOUR 92

M. JOHN BURCOMBE 133

M. MICHEL SÉGUIN 151

LE PRÉSIDENT:

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette séance dans le cadre de la première partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Usine de triage

Lachenaie inc.

Mon nom est Michel Germain, je suis membre permanent du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. J'agirai comme président de cette Commission, qui est composée au total de trois (3) membres. Je vous présente d'abord les autres membres de la Commission nommées pour ce projet, soit à ma gauche madame Gisèle Pagé, membre permanente au Bureau, et madame Alexandra Kantardjieff qui est membre additionnelle.

Je vais d'abord vous rappeler que le BAPE est un organisme autonome qui relève du ministre de l'Environnement et de la Faune, qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur les projets qui lui sont confiés par le ministre, généralement à la demande des citoyens.

La Commission a été constituée après l'obtention d'un mandat du ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur Jacques Brassard. Le mandat se lit comme suit:

> *"En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Faune et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Usine de triage Lachenaie inc., à Lachenaie, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'ana*

lyse qu'il en aura faite."

Le mandat du Bureau, je vous le rappelle, a débuté
Volume 1
le 16 janvier 1995. A la fin du mandat du Bureau, qui est d'une durée de quatre (4) mois, la Commission remettra son rapport au ministre, qui le rendra public au plus tard dans les soixante (60) jours de sa réception.

Cette présente soirée s'inscrit dans la première phase du processus de consultation du BAPE et vise à fournir à tous une information complète et claire sur le projet. Les participants et les commissaires peuvent y questionner l'initiateur du projet et les organismes-ressources, et ainsi obtenir les renseignements nécessaires à la préparation des mémoires qui seront reçus par la Commission lors de la deuxième phase de l'audience.

Cette première série de séances publiques commence ce soir et se poursuivra au cours des prochains jours, selon les besoins du public et de la Commission. Des séances sont ainsi prévues à compter du 23 janvier, en soirée, et se poursuivront les jours suivants.

Pour donner un peu plus de détails sur les séances de l'audience, ce soir nous commençons les séances à 19 h 30; bien entendu, demain soir il y aura une autre séance qui, celle-ci, commencera à 19 h. Je peux confirmer que, mercredi après-midi, il y aura

une séance d'audience. Je vais peut-être préciser l'heure exacte au moment de la pause - je veux être sûr de ne pas me tromper - si c'est 13 h 30 ou 2 h, mais je vais me renseigner. Et ensuite de ça, il y aura une séance mercredi à 19 h. Jeudi après-midi, il y a possibilité de séance, ainsi que jeudi soir. Nous allons voir selon le déroulement de l'audience, nous ferons les annonces au moment opportun.

Maintenant, pour vous présenter les autres membres qui appuient la Commission dans ses travaux, je note que madame Monique Gélinas agit comme secrétaire de Commission. Monique est à l'arrière de la salle, cette personne agit comme point de rencontre pour les différentes demandes que les gens pourraient adresser à la Commission.

Il y a également deux (2) analystes qui sont affectées au dossier, analystes qui sont à notre gauche ici. Alors, je vous présente madame Jocelyne Beaudet et madame Monique Lajoie. Il y a également monsieur André Poirier, qui agit à titre d'agent d'information, qui est situé à l'arrière de la salle.

Comme vous avez pu le constater, il y a une table à la gauche de la Commission qui est composée de personnes-ressources, qui ont accepté d'assister aux présentes rencontres pour apporter leur éclairage sur des questions qui touchent plus directement leur secteur de préoccupation ou de compétence. J'ai une

liste, qui n'est pas nécessairement en ordre, des gens qui sont à la table, mais je vais nommer les principaux porte-parole dont j'ai les noms ici. Si, par exemple, il y a eu des remplacements, je vous invite à nous aviser immédiatement et s'il y a des personnes-ressources qui se sont adjointes à vous, je vous demanderais de les présenter.

Alors, je vais débuter par les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux. J'ai les noms ici du docteur Suzanne Fortin, du docteur Marcel Bélanger. Est-ce qu'ils sont ici ce soir? Ça va.

Il y a également monsieur Jacques Tremblay, qui agit à titre de chargé de projet pour le ministère de l'Environnement et de la Faune. Je crois que, monsieur Tremblay, vous avez des représentants du ministère qui vous assistent. Est-ce que vous pourriez nous les présenter, s'il vous plaît?

M. JACQUES TREMBLAY:

Alors, oui. Mon nom est Jacques Tremblay, je suis chargé de projet à la Direction des évaluations environnementales et je suis la personne qui est chargée de représenter le ministère ici. Avec moi, à ma gauche, il y a monsieur Michel Simard qui est aussi chargé de projet à la Direction des évaluations environnementales. Et, en arrière de moi, il y a monsieur Hughes Thibault, qui est ingénieur à la Direction régionale de Montréal-Lanaudière. Et, en

arrière de moi aussi, monsieur Michel Bourret, ingénieur-géologue à la Direction des politiques du secteur municipal.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Ensuite de ça, ici j'ai madame Josée Méthot de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal. Ensuite de ça, monsieur François Lafortune de Recyc-Québec. Il y a également monsieur Marcel Therrien de la MRC des Moulins, monsieur André Perreault de Ville de Laval, monsieur Denis Lévesque de Ville de Lachenaie, madame Danielle de Coninck de la Ville de Montréal.

Monsieur Réjean Bouchard de Collecte sélective Québec sera ici mercredi soir comme personne-ressource. Alors, j'attire l'attention des participants qui désirent poser des questions particulièrement à la Collecte sélective, monsieur Bouchard sera ici mercredi soir.

Alors, je vais poursuivre maintenant sur le processus d'examen public. La présente audience se situe à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement des projets. Avant l'intervention du BAPE, diverses étapes ont été franchies par le promoteur du projet et par le ministère de l'Environnement et de la Faune.

Ainsi, après avoir avisé le ministère de son projet, le promoteur, Usine de triage Lachenaie inc., une filiale de Browning-Ferris Industries de Houston, Texas, a effectué son étude d'impact en fonction de la Directive émise par le ministère. Puis le ministère de l'Environnement, après réception du rapport de l'étude, a émis un avis de recevabilité de cette dernière.

Le BAPE est entré dans le dossier par la mise en place de centres de consultation du dossier à l'usage du public. Durant cette période, des personnes, des groupes ou des municipalités avaient la possibilité de demander au ministre de l'Environnement et de la Faune la tenue d'audiences publiques sur le projet.

Les séances publiques de l'audience du BAPE sont divisées en deux (2) parties: la première permet aux citoyens de s'informer sur le projet; la deuxième de prendre position sur ce dernier. Une période minimale de trois (3) semaines est prévue entre les deux parties pour permettre la préparation des mémoires. Dans ce cas-ci, on devrait avoir une période un peu plus longue que trois (3) semaines; il est question du début mars, ce qui laisserait cinq (5) semaines. Bien entendu, les dates exactes seront reconfirmées aux participants et ainsi que par communiqué de presse et par avis public.

Un rapport du BAPE rapporte habituellement au

ministre les constatations faites par la Commission en audience, de même que son analyse et ses conclusions sur le projet. Je tiens à rappeler que l'avis du BAPE est consultatif, la décision d'autoriser ou non le projet appartenant au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune.

Maintenant, je vais aborder le déroulement de la présente soirée. Après ma présentation, je vais inviter les requérants de l'audience à venir présenter les motifs de leur demande. Une fois que cette présentation des motifs sera faite, il y aura une présentation du projet par le promoteur, qui serait d'une durée de vingt (20) à vingt-cinq (25) minutes. Ça irait.

Suite à la présentation du promoteur, il y aura interruption de quinze (15) à vingt (20) minutes et il y aura, à ce moment-là, ouverture formelle du registre d'inscription pour les participants qui désirent poser leurs questions. Le registre est ouvert et est disponible à l'arrière de la salle. Alors, je vais inviter les gens qui désirent poser des questions à s'inscrire au registre. Et je vais inviter, après la pause, les gens à venir à tour de rôle poser leurs questions. On prévoit terminer la séance vers 23 h.

Je vais vous faire un rappel à noter qu'il est défendu de fumer dans la salle. Alors, les gens qui

désirent fumer, je vais les inviter à fumer à l'extérieur.

Volume 1

Je vais décrire un peu plus en détail la procédure de questions qui est prévue ce soir et les jours subséquents. Le but de la procédure que je vais présenter est de permettre au plus grand nombre possible de participants de venir poser leurs questions durant la soirée. Alors, tous devraient garder à l'esprit les indications suivantes.

Les participants seront invités dans l'ordre d'inscription au registre à l'arrière. Un maximum de trois (3) questions à la fois par participant sera accepté. Mais il y a possibilité, bien entendu, de se réinscrire au registre. Aucune sous-question, autrement axée que sur des précisions sur la question posée ou sur la réponse obtenue, ne sera permise.

Je vais également accepter que certaines demandes de dépôt de documents qui sont référentiels, avec référence précise, ne soient pas considérées comme des questions. Bien entendu, je vais quand même demander la collaboration des personnes afin d'éviter tout engorgement de la procédure.

Je rappelle également que la présente soirée est consacrée aux seules questions et aux seules demandes de renseignements, les opinions et les commentaires devant être réservés pour la deuxième

partie de l'audience. Alors, je vais demander aux gens qui viennent poser des questions d'éviter les préambules et, également, je serai très vigilant sur ce point, je ferai des rappels s'il y a lieu.

Je rappelle également que les questions du public sont adressées à la présidence de la Commission, qui les dirige ensuite aux interlocuteurs concernés qui s'appliquent à obtenir les réponses. Il est possible, par exemple, que je fasse des reformulations de questions ou éventuellement que je dirige la question à plus d'une personne. Tout ça dans un esprit important de s'assurer qu'il n'y ait pas d'échange direct entre les participants et les personnes-ressources. Alors, je m'attends également à ce que les réponses me soient adressées.

Je rappelle également que les Commissions recherchent un climat d'échange serein et tiennent à assurer le respect de tous les intervenants. Les manifestations d'approbation ou de désapprobation, ainsi que les remarques désobligeantes ou les attitudes méprisantes de la part des participants et des interlocuteurs ne seront pas tolérées.

Comme je vous le rappelle, la Commission tiendra autant de séances qu'il sera nécessaire pour permettre aux citoyens qui le désirent d'obtenir les réponses à leurs questions. Tout citoyen ou représentant d'un groupe ou d'un organisme peut s'inscrire pour poser des questions, quel que soit

son lieu de résidence ou son intérêt par rapport au projet.

Volume 1

Je vous rappelle également que, pour la bonne marche de la soirée, tous les échanges sont pris en note et transcrits par la sténographe, qui est ici dans le cas - si je ne me trompe pas - madame Lise Maisonneuve.

Je rappelle également qu'il y a une logistique qui est assurée ici pour ce soir et les services sont assumés par la Direction générale des services en communication, dont le responsable est monsieur Daniel Moisan, sur mon côté gauche, dans la salle.

Je rappelle maintenant, sur le contenu des questions - je fais un rappel - que la présente audience porte sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Usine de triage Lachenaie. Les questions doivent donc être pertinentes à ce sujet, à ce projet, mais peuvent porter sur le contenu de l'étude d'impact - bien entendu - sur la présentation du projet et sur la gestion des déchets.

La notion d'environnement - je vous le rappelle - retenue par le BAPE, dans le cadre de ses divers mandats, est large et déborde le simple environnement biophysique et naturel. Dans l'esprit même de la Loi sur la qualité de l'environnement, la notion d'environnement réfère aussi aux communautés

humaines et à des préoccupations qui leur sont reliées, telles que l'utilisation des ressources, la qualité du milieu, la santé, le bien-être des populations et la conservation du patrimoine naturel et historique.

Bien entendu, la Commission entend aussi tenir compte du cadre du projet, de sa justification, de même que de ses incidences sur l'ensemble des composantes de l'environnement, tels que définis précédemment.

Vu l'ampleur du sujet et les quelques heures à notre disposition pour en prendre connaissance, je fais spécialement appel à la collaboration de tous pour assurer que la soirée soit efficace et enrichissante. Aux participants qui veulent s'informer, je demande de poser des questions courtes et de noter les réponses obtenues pour éviter les répétitions. Aux interlocuteurs, et particulièrement aux porte-parole de Usine de triage Lachenaie, je demande de donner des réponses concises, claires et simples.

A l'occasion, bien entendu, les commissaires interviendront pour appuyer les participants dans leurs questions ou approfondir certains sujets abordés par les participants. Donc, les commissaires pourront également poser des questions.

Les soirées d'audience se poursuivront - comme je

l'ai dit précédemment - au cours des prochains jours pour ceux qui n'auraient pas pu poser leurs questions ce soir. Il peut y avoir plusieurs inscriptions et c'est possible que tous ne puissent pas avoir la chance de poser leurs questions ce soir même.

Lors du questionnement, il y aura des informations qui seront obtenues auprès du promoteur et d'autres sources durant les séances. Ainsi, les documents et l'information obtenue seront déposés en audience, c'est-à-dire à l'audience ici à une table à l'arrière, le plus vite possible. Et les transcriptions des soirées seront disponibles dans les plus brefs délais, d'ici quelques jours, notamment dans les centres de consultation qui sont ouverts dans le cadre du projet.

Je vais vous rappeler l'endroit où sont situés les centres de consultation. Bien entendu, il y a un centre de consultation à Lachenaie, à la Bibliothèque municipale, qui est au 3060 Chemin Saint-Charles. Les heures d'ouverture sont généralement situées en journée même. Je vous rappelle que, le lundi et le vendredi, le centre est fermé; les mardi et jeudi, le centre est disponible de 13 h à 18 h; le mercredi, de 18 h à 21 h; le samedi, de 10 h à 17 h; le dimanche, de 13 h à 17 h.

Il y a également un centre de consultation à Ville de Laval, à la Bibliothèque municipale, au 1535

boulevard Chomedey, à Laval. Les heures d'ouverture: lundi, fermé; mardi au vendredi, de midi à 21 h; le samedi, de 9 h à 17 h; le dimanche, de 13 h à 17 h.

Volume 1

En plus des centres de consultation qui sont ouverts dans le cadre du projet, il y a les centres permanents de nos bureaux de Québec et de Montréal. Je vous rappelle l'adresse du bureau de Montréal qui est situé au 5199 rue Sherbrooke est, bureau 3860. Les heures d'ouverture sont, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Il y a également aussi l'Université du Québec à Montréal, à la bibliothèque, comptoir du prêt. Les heures d'ouverture sont: lundi au vendredi, de 9 h à 21 h; le samedi et dimanche, de 12 h à 15 h.

Enfin, à Québec, au bureau d'audiences à Québec situé au 625 rue Saint-Amable, 2e étage, à Québec. Les heures d'ouverture sont, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Enfin, à Québec, il y a également l'Université Laval, à la Bibliothèque générale, Pavillon Jean-Charles Bonenfant, au bureau 1348. Les heures d'ouverture sont: du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 23 h; et samedi et dimanche, de 10 h à 17 h 30.

Je vous rappelle, avant de terminer, que la deuxième phase de l'audience publique consacrée à la réception des mémoires débutera normalement au début

de mars. La Commission rencontrera alors les participants désireux de faire connaître leur opinion sur le projet. Le calendrier et le lieu exact de la deuxième partie de l'audience publique seront communiqués autour des prochaines semaines.

Nous demandons aux gens désireux de faire parvenir un mémoire de le faire parvenir à l'avance, pour que les commissaires puissent en prendre connaissance et ainsi mieux préparer la prochaine rencontre.

Avant d'inviter les requérants à venir présenter leur requête, j'aurais une ou deux précisions à apporter. Alors, il y a eu une série de documents, des documents initiaux, et il y a eu des documents déposés lors d'une médiation précédemment effectuée l'été dernier. Ces documents, bien entendu, sont disponibles dans les centres de consultation dont j'ai énuméré l'endroit et aux deux (2) universités, ainsi qu'aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal.

Alors, je vous rappelle aussi qu'il y aura séance d'audience mercredi après-midi. La séance de jeudi après-midi notamment étant à confirmer. Un dernier rappel - je le rappellerai encore aussi plus tard dans la soirée - que demain l'audience débutera à 19 h et non à 19 h 30.

Maintenant, je vais inviter les requérants à venir présenter leur requête. J'espère que ma liste est complète - en tout cas, je vais inviter les gens -

parce qu'ici j'ai six (6) noms. Alors, je vais d'abord inviter le Syndicat canadien de la Fonction publique à venir présenter sa requête. Je vous cède la parole pour présenter votre requête.

M. RICHARD IMBEAU:

Bonsoir, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

M. RICHARD IMBEAU:

Et mesdames les commissaires. Nous sommes tous deux (2) du Syndicat des cols bleus de Montréal. Mon nom est Richard Imbeau; mon collègue, Jacques Cordeau. Étant cosignataires de la demande d'audience, c'est pour ça qu'on s'est assis ensemble.

Je vais lire la demande. Par la suite, mon collègue va poursuivre, faire un petit court extrait là, par la suite.

> *"Monsieur le ministre, par les présentes, nous vous demandons de donner des audiences publiques concernant l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. Nous croyons qu'il est malvenu de procéder à l'agrandissement du site d'enfouissement près de Montréal, puisqu'il retarderait la fermeture du CTED Montréal. Également, le rapport du BAPE -le numéro 67, je crois- prévoyait une consultation sur la problématique des déchets à la Ville de Montréal et sa banlieue. C'est donc pour ces raisons que nous requérons la tenue*

d'audiences publiques dans ce dossier, afin de retarder le projet. Signé: Richard Imbeau et Jacques Cordeau."

Je cède la parole à Jacques Cordeau.

M. JACQUES CORDEAU:
Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires.

LE PRÉSIDENT:
Bonsoir.

M. JACQUES CORDEAU:
Comme la présentation est un peu sibylline, je me permettrai de reprendre des arguments que nous avons déployés dans la deuxième lettre, celle où on refusait la médiation - si vous le permettez - parce qu'il y a plus de motifs d'invoqués.

LE PRÉSIDENT:
Si vous lisez la lettre, je vais vous le permettre.

M. JACQUES CORDEAU:
Oui, merci. Donc, on s'adressait à la médiatrice, madame Johanne Gélinas et l'objet, c'était la médiation sur le LES à Lachenaie.

"Madame, le Comité de l'environnement..."

Je m'excuse, je me représente. Jacques Cordeau, je représente le Comité environnement dans la section locale.

"Le Comité de l'environnement du Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM, CFP 301, ayant été corequérant avec le [illegible] régie du même syndicat ...

- Monsieur Imbeau me représente là-dessus-

"... pour la tenue d'une audience publique sur le projet d'agrandissement du LES de la compagnie UTL inc., refuse de participer plus avant à la médiation en cours. Nous nous en tenons à notre demande initiale d'enquête et d'audiences publiques sur ce projet d'agrandissement qui n'a comme finalité que de recevoir les déchets de l'île de Montréal, ce à quoi nous nous opposons, car pour nous l'exportation en masse des déchets doit être bannie une fois pour toutes. Même avec la tenue d'une enquête et d'audiences publiques, nous ne serons pleinement satisfaits, car il s'agira encore de la politique du cas par cas dans une déjà trop longue série.

Madame la médiatrice, nous croyons fermement que la société québécoise ne peut plus faire l'économie de tenir dans les plus brefs délais, à la grandeur du Québec, l'enquête et les audiences publiques sur toutes les facettes de la question des déchets solides, telles que demandées depuis déjà plusieurs années par une pléiade de groupes environnementaux, sociaux, communautaires de toutes les régions du Québec.

Veuillez agréer, madame la médiatrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signé: Comité environnement, par Jacques Cordeau."

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vous remercie.

M. JACQUES CORDEAU:

Merci bien.

LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter un représentant de STOP, je crois que c'est monsieur Don Wedge.

M. DON WEDGE:

Mister President, I have some overheads that I could use shortly, please.

LE PRÉSIDENT:

Alors, monsieur Wedge, vous pouvez présenter votre requête.

M. DON WEDGE:

Bonjour, monsieur le président, membres de la Commission. Je m'appelle Don Wedge. Je suis un membre du groupe écologique STOP de Montréal, je suis vice-président, et aussi je suis très actif dans ce dossier des déchets. Je suis un membre de la table de collaboration des 3R de la CUM et aussi un groupe de travail pour le Protocole d'emballage national. Je suis désolé, je dois parler en anglais.

STOP has been operating in Quebec since it was formed in 1970, for many years, and you will see, in 1971 we were producing memoirs on the subject of déchets, of waste in region. We continue to do so. For instance, two or three years ago we wrote to the Mayors of Montreal to stress our interest in the

wise plans for waste management that they were preparing and in particular not to go ahead with their plans for inceneration by scheme. And you know what's happened to that.

Our principles are to look for an ecology parallel, the wise use of our resources and to make sure that, as in nature, we waste nothing. We will be looking at this proposal and all surroundings of the proposal during your hearings, and will present a memoir to you giving our views on that testing against this sort of criteria.

As a basis, we feel that waste is a bad thing and that we should be looking for better things to do in reducing the amount of waste and we will be testing the scheme against that position. We know, for instance, that Canada is very bad among the worst countries in the world for creating waste, not using it as a wise resource.

So, our principal theme is reduction, the most important of the 3R's, and all the time we will be testing this scheme. We have a position that if we were to, as a society, generate a situation where we said about reducing just 3 % of our waste a year, we would be rid of, just in that source alone, more than a third of it in forteen years from now. And if you add to that the sort of plans for recycling and composting that are there, you will see there is a very substantial possibility of reducing the amount

of garbage that goes to elemination, that's also a sort of test we're going to be putting on the proposals of Browning-Ferris in this case in Lachenaie.

To reduce, of course, is very beneficial. Not only does it save resources but it's financially a very desirable thing for municipalities, tax payers, consumers, for enterprises, for the business sector, all of whom at the moment live with a costing more than its need for handling waste.

We shall put all these considerations together, we shall think of the social consequences too. If you are going to have landfills, there may well be redeeming features of the proposal and we want to consider those, but basically we want to be very sure that this is necessary, we want to be very sure that it fits in with the policies of the Government of Quebec as well.

You are probably aware of this figure that was prepared for your colleagues in the BAPE hearing on Sainte-Anne-de-la-Rochelle. The large circles are the landfills that are currently -- for which there is an application or plans to extend them. The small dots are other landfills where there is not, or at that time was no application to extend them. And we wonder, of course, why so many landfills and in fact why the Minister didn't accept the idea put forward by your colleague in the first part of these

hearings that there would be one inquiry into all these applications, as it serves the Greater Montreal area. And when we get the chance to ask questions, we will be asking the Government's representative that.

Those are some of the reasons we are here and we will be playing a keen part in your proceedings. I would like to deposit a document, it was sent two weeks ago to Minister Brassard, our first communication with him as a new Minister. We explain who we are. We asked him to terminate the incenerator they schemed of the suburban Mayors of the island of Montreal and we ask him to get on with the generic hearings which he and the previous Minister have promised but never delivered.

Thank you, Mister President.

LE PRÉSIDENT:
Alors, je comprends que vous allez déposer les derniers documents?

M. DON WEDGE:
Yes, I will give the documents.

LE PRÉSIDENT:
Juste les déposer ici, en avant.
Alors, je vais inviter les représentants de Opération protection de l'avenir à venir présenter leur requête. Bonsoir.

MME MANON DUFOUR:

Bonsoir, monsieur le président et les membres de la Commission. Alors, mon nom est Manon Dufour, qui était membre de Opération protection de l'avenir. Opération protection de l'avenir, qui est l'OPA, avait fait une demande au sujet de l'agrandissement du site BFI. Maintenant, l'OPA a cessé ses activités. Mais tout de même, puisqu'elle avait comme dernier mandat d'obtenir des audiences publiques sur la gestion des déchets, notre mandat se termine ce soir, puisque nous avons eu les audiences publiques.

Au début, on nous avait offert une médiation, ce qui a été refusé. Puis je crois qu'on peut prouver ce soir que c'était une bonne chose, puisque de six (6) personnes qu'on aurait été en médiation, on retrouve maintenant une salle pleine qui s'intéresse à ce projet-là, qui va pouvoir poser les questions.

Alors, les questions vont porter sur la politique qui entoure ce projet-là, les raisons mêmes de ce projet, les raisons d'être, la gestion des déchets dans la MRC des Moulins, l'implication future de cette première phase d'agrandissement, l'importation massive que ce projet implique dans notre région, la qualité de cette gestion qu'on dit parfaite.

Et donc, à partir de ce soir, je me joindrai plutôt au Front commun québécois pour une gestion éco

logique des déchets, qui est aussi un requérant dans cette audience, ceci afin d'éviter la redondance dans les questions, puisqu'on a plusieurs questions - je dirais même au-dessus de cinq cents (500) - parce que le projet, quoi qu'on en pense, on l'a lu.

J'espère que cette audience-là, monsieur le président, sera une des dernières auxquelles on sera obligés de faire partie avant des audiences génériques que le Parti québécois nous a promises. Les audiences génériques pourraient éviter qu'il y ait autant de petites audiences à la pièce, à travers le Québec, si on pouvait au départ établir les grandes lignes d'une gestion écologique des déchets. Ensuite, ça pourrait éliminer beaucoup de petits projets ici et là, au Québec.

Alors, merci. Moi, c'est tout ce que j'avais à vous dire, je ne voudrais surtout pas qu'on manque de temps pour les questions. Il me semble que le temps, jusqu'à maintenant: lundi, mardi, mercredi, c'est très peu par rapport au questionnement qu'on a. Alors, j'espère que vous serez ouvert, parce que des questions, nous autres ça fait deux (2) ans qu'on en a, donc on aimerait bien avoir les réponses. Merci.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Monsieur le président, bonsoir.

LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Alors, la requête originale que nous avons fait parvenir au ministre de l'Environnement date du 6 juin 1994, et je vais vous la lire.

> *"Monsieur le ministre, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets se voit encore dans l'obligation de demander la tenue d'une audience et d'une enquête publique sur un projet relatif à la gestion des déchets et ce, sans qu'on ait pu d'abord faire la lumière sur les objectifs de gestion des déchets pour l'ensemble du Québec. Vous nous mettez donc dans une position malencontreuse de faire l'analyse d'un projet sans disposer de données fondamentales pour l'analyse.*
>
> *Le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de BFI aura un impact majeur sur les plans de gestion des déchets dans la région immédiate du site et pour l'ensemble du Québec. Il comporte également des impacts environnementaux importants que nous nous devons d'examiner, non pas de manière étroite, mais dans une perspective régionale et provinciale.*
>
> *Ainsi, nous espérons qu'à tout le moins le mandat d'audiences et d'enquête qui sera donné au BAPE dans ce dossier respectera ces conditions."*

Alors, c'était la lettre que nous avons fait parvenir au ministre le 6 juin 1994. Depuis cette date, monsieur le président, aucun élément d'infor

mation ne nous est parvenu faisant croire que cette demande-là était futile et, au contraire, on pense que c'est encore beaucoup plus important maintenant que ça l'était à ce moment-là. Merci.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter un représentant d'Environnement Tracy à venir présenter leur requête. Alors, est-ce qu'il y a un représentant d'Environnement Tracy?

Alors, nous allons passer à la prochaine requête, qui est celle de Action RE-buts.

Bonsoir.

MME GABRIELLE PELLETIER:

Bonsoir. Alors, Action RE-buts est la coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets-ressources. Nous avons été requérants au tout début, lorsqu'on a annoncé qu'on pourrait avoir une audience publique dans ce projet. Nous avons également refusé la médiation environnementale. Alors, on a redemandé une audience publique, suite à ce refus.

La coalition est née le 4 mai 91, elle s'est formée de différents groupes et citoyens de la Ville de Montréal, qui se sont réunis pour former la coalition. Et la coalition encourage l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied d'un plan d'action et le développement de nouveaux processus favorisant une gestion écologique et économique des

déchets-ressources.

Depuis ses débuts, les membres de la coalition se concentrent sur l'étude d'alternatives et contribuent à la recherche de solutions plus respectueuses pour notre communauté et pour notre environnement dans le domaine de la gestion des déchets-ressources. Dans ce cas-ci, on se préoccupe principalement des impacts environnementaux et sur la santé provenant d'une gestion des déchets, des ressources, où l'enfouissement pêle-mêle est un mode de traitement.

Comme vous le savez, la production de biogaz provient de la décomposition anaérobique des déchets putrescibles ou humides. D'autres problèmes sont liés aussi au fait d'enfouir d'une façon pêle-mêle; on parle de la contamination de la nappe phréatique par les eaux de lixiviation, la contamination des sols par des produits toxiques, etc. C'est pourquoi la coalition Action RE-buts demande, depuis déjà quelques années, de faire de l'enfouissement sélectif dans les sites d'enfouissement, c'est-à-dire de ne pas enfouir ni de matières putrescibles, ni de matières toxiques, ni des matières qui sont réutilisables ou recyclables.

Nous croyons qu'avant d'autoriser un tel projet, certains éléments devraient être pris en considération. L'enfouissement sélectif des déchets-ressources impliquant un traitement particulier pour la

matière organique, le fait qu'une MRC qui recycle sur presque l'ensemble de son territoire reçoive des déchets de grandes villes comme Laval et certaines de l'île de Montréal et le fait d'enfouir à des prix dérisoires n'encouragent pas la clientèle de BFI et les autres municipalités à gérer leurs déchets de façon plus écologique.

La création de mégasites d'enfouissement sanitaire ne fait que reporter à plus tard la mise en place d'une réelle gestion écologique des déchets-ressources. De plus, l'exportation des déchets solides ne responsabilise aucunement les municipalités exportatrices face à leurs propres déchets.

Et on appuie aussi les autres groupes dans ce cas-ci, on redemande une enquête générique à la grandeur du Québec avant de passer au cas par cas, comme c'est le cas ce soir. Alors, on redemande que soient reportés les cas par et cas et que l'audience générique se tienne le plus rapidement possible pour permettre au Québec d'avoir une vraie politique de gestion des déchets-ressources.
Merci.

M. MICHEL SÉGUIN:
Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT:
Oui.

M. MICHEL SÉGUIN:

... madame Gabrielle Pelletier, la coordonnatrice de la coalition vous a présenté les motifs qui étaient présents au début. Moi, j'aimerais en ajouter un autre, qui s'est ajouté à la suite de cette lettre-là.

Monsieur le président, mesdames les commissaires, au nom de la coalition Action RE-buts... je suis le coprésident, Michel Séguin et, au nom de la coalition Action RE-buts, j'aimerais demander à BFI de cesser sa campagne contre les groupes de bénévoles qui osent s'opposer à son projet.

A deux (2) reprises, soit dans une lettre qui est datée du 22 juillet 1994 et, plus récemment encore, dans un article qui a paru dans la revue L'Entrepreneur du mois de décembre 94, on retrouve ce que moi je considère comme étant une attaque en bonne et due forme de la part de BFI contre les groupes environnementaux et communautaires.

Alors, j'aimerais profiter de l'occasion pour envoyer un message à BFI. Oui, il existe des individus et des groupes qui osent croire que les déchets ne devraient pas être une source de profit pour une multinationale américaine, ni une source de pollution pour une communauté québécoise. Ces personnes et ces groupes osent croire aussi que les déchets devraient être considérés comme des

ressources et devraient être gérés régionalement et démocratiquement.

Et en dépit du fait que nous n'avons certainement pas les moyens à notre disposition que BFI USA a, nous allons continuer à faire valoir l'aspect réalité de l'approche de la réduction, de la réutilisation et du recyclage-compostage par rapport à l'enfouissement pêle-mêle.

Merci.

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vous remercie.

Ça constituait les requêtes qui ont été acheminées au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Avant de donner la parole au promoteur, je veux juste faire un rappel. C'est que les documents d'information présentement disponibles, qui sont situés à l'arrière de la salle, sont bien entendu pour consultation sur place. Alors, monsieur Poirier a fait les signes pour indiquer à quel endroit ils étaient.

Maintenant, je vais laisser la parole au promoteur, c'est-à-dire monsieur Normandin. Je vais aussi inviter monsieur Normandin à présenter les gens qui font partie de son équipe. Et je vais lui laisser la parole sur ce.

M. YVES NORMANDIN:

Ici, à ma droite, vous avez monsieur Daniel Boisvert qui a réalisé l'étude d'impact; vous avez aussi, à la droite de monsieur Boisvert, monsieur Sylvain Matte, qui est le directeur de projet pour Serrener Consultation, qui a réalisé la demande des certificats d'autorisation; en arrière de moi, vous avez maître Michel Yergeau, de Lavery de Billy; vous avez adjacent à moi, en arrière, monsieur Jean-Marc Viau, qui est directeur de projet pour Usine de triage Lachenaie; et vous avez monsieur Hector Chamberland, vice-président pour Usine de triage Lachenaie.

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vais vous laisser maintenant présenter votre projet.

M. YVES NORMANDIN:

Merci beaucoup. Donc, Usine de triage Lachenaie, votre partenaire pour la gestion sécuritaire des déchets. Dans un premier temps, je vais vous présenter qui est BFI, qui est UTL, quelles sont les problématiques à propos du fait que le site est plein, quelle sorte d'enfouissement qu'on fait, donc l'enfouissement sécuritaire, quel est notre projet d'agrandissement, quels sont les scénarios qui ont fait en sorte que nous avons mis en place un projet d'agrandissement, quelle est leur durée de vie, de plus quelles sont les préoccupations qu'engendre ce projet-là, comment on les gère, quelles en sont les conséquences et quels en sont les avantages.

La mission de l'entreprise est la suivante: assurer la meilleure qualité de gestion des déchets avec un souci constant de préserver et protéger l'environnement. La philosophie de l'entreprise s'appuie sur quatre (4) éléments essentiels: la conformité aux normes de BFI et aux règlements gouvernementaux en vigueur; une utilisation de méthodes innovatrices; la formation continue d'un personnel compétent; et la recherche de technologies de pointe.

Qui est BFI? On est présents dans douze (12) pays, actuellement. Nous avons cinq cent quatre-vingt-dix (590) centres d'exploitation. Comme vous pouvez le voir sur le tableau, il y a deux cent quatre-vingt-sept (287) centres d'opération de cueillette et de transport de déchets et de matières recyclables, quatre-vingt-seize (96) lieux d'enfouissement sanitaire, quatre-vingt-trois (83) centres de recyclage dont on manipule au-delà de deux millions (2 M) de tonnes de matières recyclables à travers le monde, nous avons soixante-seize (76) centres de transbordement de déchets, vingt-trois (23) centres de traitement de déchets biomédicaux, treize (13) centres de compostage, cinq (5) centres de déchiquetage et de valorisation de pneus usés, quatre (4) centres de valorisation énergétique et trois (3) centres de traitement des sols contaminés.

Qui est UTL? Au départ, c'est une entreprise québécoise. BFI en est propriétaire depuis 1986. Il

y a quarante-deux (42) emplois spécialisés. Jusqu'à maintenant, nous avons toujours eu de bonnes relations avec le ministère de l'Environnement. De plus, aucune poursuite n'a été faite par le ministère de l'Environnement depuis que BFI possède Usine de triage Lachenaie.

Par ailleurs, Usine de triage Lachenaie a implanté, depuis bientôt trois (3) ans, un programme communautaire. Nous avons mis en place un centre d'information permanent aux Galeries Des Chenayes à Ville de Lachenaie. Nous avons implanté le programme MOBIUS, qui s'adresse aux étudiants du primaire dans trois cent quarante-deux (342) classes de la Commission scolaire des Manoirs. De plus, jusqu'à maintenant, il y a eu jusqu'à douze mille (12,000) visiteurs qui ont visité le centre d'information et le site d'enfouissement.

Une chose quand même, c'est que le site actuellement ne pourra plus répondre à la demande, nous allons atteindre notre capacité maximum à la fin du mois de mai 1995. C'est une situation qui est urgente à ce que le projet d'agrandissement étudié soit autorisé le plus vite possible pour continuer à desservir les populations, commerces et industries qui sont notre clientèle.

Mais qu'est-ce que c'est une cellule d'enfouissement? Qu'est-ce que c'est un centre d'élimination sécuritaire? Donc, ici, vous avez une coupe typique

de ce qui est un site d'enfouissement, donc au site de Usine de triage Lachenaie. Vous avez ici, à Usine de triage Lachenaie, une fine couche de terre noire et, ensuite, vous avez deux (2) à trois (3) mètres de sable et vous avez vingt (20) mètres d'argile; de plus, vous avez ici deux (2) mètres de till et, ensuite, le roc.

Qu'est-ce qu'on fait dans nos opérations? La première chose, nous excavons de l'argile, on enlève l'argile et on laisse dix (10) mètres d'argile sous les cellules. Donc, c'est une argile qui est imperméable, donc qui empêche le lixiviat de rentrer en contact avec la nappe phréatique, l'eau souterraine.

Par après, nous mettons en place ici un tuyau collecteur; ce tuyau collecteur là permet de récupérer le lixiviat. Par la suite, on met en place un sable, un fond drainant, qui sert à filtrer les particules qui proviennent du lixiviat.

Par la suite, une fois que les cellules sont complétées, nous mettons en place, par des couches successives de deux (2) mètres d'épaisseur, des déchets compactés par des équipements lourds. Par la suite, nous mettons en place un recouvrement journalier, qui se trouve aussi entre chacune des strates et qui permet d'éliminer vermine, odeurs, insectes.

Lorsque nous atteindrons le niveau maximum, la capacité d'enfouissement maximale - dans notre cas, on parle fin mai 1995 - à ce moment-là, nous ajouterons de l'argile sur la surface, l'aire d'enfouissement terminée, afin ensuite de mettre en place un système d'extraction des biogaz pour contrôler les odeurs et mettre en place le système de valorisation des biogaz.

De plus, on peut voir ici le mur d'étanchéité qui est en place - ici - qui a trois (3) mètres de largeur et qui est ancré un (1) mètre dans l'argile native. De plus, vous voyez ici un puits d'échantillonnage des biogaz, pour s'assurer qu'il n'y a pas de migration des biogaz sur les terrains adjacents aux propriétés d'Usine de triage Lachenaie. Et de plus vous avez un piézomètre, en amont et en aval du site, qui permet d'évaluer et de faire le suivi, de s'assurer que le site d'enfouissement n'affecte pas la qualité des eaux souterraines.

Maintenant, nous allons voir un peu les différentes étapes qu'on fait actuellement à Usine de triage Lachenaie. Donc, ici, vous voyez une guérite, donc qui est pourvue d'une balance à l'entrée et à la sortie. De plus, cette guérite-là permet de s'assurer d'où viennent les déchets, quelle est l'origine des déchets. De plus, au site d'enfouissement, nous avons des détecteurs de radiation qui permettent de s'assurer qu'il n'y a pas de déchets

radioactifs qui sont éliminés au site d'enfouissement.

Volume 1

La construction d'une cellule. Donc, ici, vous voyez l'excavation de cellules. Donc, on excave au-delà de dix (10) mètres d'argile; généralement, on fait ce travail-là durant la période hivernale. Ici, au bas, vous voyez une cellule en exploitation. Et vous voyez ici le fond en sable - ici - le fond drainant que je vous expliquais tout à l'heure, ainsi qu'ici là on voit le front de déchets, donc qui est la zone de déchargement où est-ce que les camions déchargent leur contenu, camions d'ordures domestiques, industrielles et commerciales.

Ici, c'est pour vous indiquer un peu les types d'équipement qu'on a à notre site. Donc, on a trois (3) compacteurs de déchets - dont on voit ici - donc, ils compactent les déchets, ils les triturent, ils les déchirent. De plus, on a des tracteurs à chenilles, comme celui-ci, pour permettre de pousser les chargements de déchets qui nous ont été amenés au site.

Ici, au front des déchets, nous mettons toujours un andain de sol ou encore de matériau de recouvrement alternatif - ici - comme du fluff. Le fluff est un résidu de déchiquetage des voitures et qui est utilisé actuellement comme matériau alternatif permis par le ministère de l'Environnement.

Une fois qu'une cellule est complétée - donc, dans notre cas encore, le 16 mai, dans ce coin-là, 1995, notre exploitation devrait se terminer - à ce moment-là, nous allons mettre de l'argile sur les cellules qui seront à être complétées, par la suite on met de la terre végétale et, par après, nous ensemençons le tout.

Ici, c'est pour vous montrer ce qu'on fait avec notre système de collecte de lixiviat. Nous faisons une tranchée au fond des cellules, nous mettons une toile géotextile, nous mettons ensuite un tuyau perforé, nous mettons de la pierre nette, nous refermons la toile géotextile - comme on le voit ici - par après nous mettons un pied de sable au fond des cellules et, ensuite, nous pouvons débuter l'opération de mise en place des déchets. Ici, vous le voyez, un tuyau de refoulement, donc qui pousse le lixiviat vers le système de traitement du lixiviat.

Ici, vous avez une vue du système de traitement de lixiviat: le bassin numéro 1, bassin numéro 2 et bassin numéro 3. C'est un bassin de traitement en série, c'est un traitement qui se fait en cuvée. Jusqu'à maintenant, on rencontre toujours les normes du ministère de l'Environnement et même en deçà des normes. De plus, nous avons quelques bassins tampons qui permettent d'accumuler les eaux de lixiviation.

Tout à l'heure, je parlais de piézomètre, donc en

voici un. Ici, vous avez un puits de monitoring de biogaz. Ici, vous avez des clôtures pare-papiers qui servent à capter les déchets volants, donc papiers, sacs de plastique, cartons, qui pourraient s'envoler lors de grands vents. Ici, vous avez un camion-citerne qui sert à rabattre la poussière. Ici, vous avez une zone de déchargement pour les déchets résidentiels provenant des particuliers.

Et en ce qui concerne les suivi et contrôle des eaux de surface, donc nous avons aménagé des tranchées qui permettent de s'assurer que les eaux de pluie ou les eaux de fonte de neige ne sont pas en contact avec les déchets, donc il faut évacuer le plus tôt possible les eaux de pluie ou de neige, des fontes de neige, vers l'extérieur.

Donc, ici, le cycle des biens de consommation et l'implication d'UTL dans les 3RVE. Lorsqu'on regarde ce schéma, chez UTL, on souscrit au concept des 3RVE: réduction, réemploi, recyclage, valorisation et enfouissement. En effet, nous allons construire un centre de tri et opérer un centre de tri d'une capacité de cent vingt-cinq mille (125 000) à deux cent cinquante mille (250 000) tonnes, strictement pour les déchets commerciaux. Nous allons mettre en place un centre de compostage de déchets verts, d'une capacité annuelle de vingt-cinq mille quatre cents (25 400) mètres cubes, qui pourra composter le gazon et les feuilles.

De plus, nous voulons mettre en place une centrale électrique. De plus, nous avons déjà démarré certains travaux, soit le compactage dynamique des sols, afin de couler le béton pour la centrale électrique cet hiver.

Et nous avons déjà un certificat du ministère de l'Environnement en ce qui concerne le système d'extraction des biogaz et le système de mise en place de la torchère à flamme invisible pour contrôler le problème des odeurs.

Puis pour ce qui est de favoriser la réduction à la source, la réutilisation, le tri à la source, nous avons mis en place, depuis bientôt trois (3) ans, notre programme MOBIUS qui est un programme de formation, d'éducation auprès des jeunes de trois cent quarante-deux (342) classes du secteur.

Malgré tous ces projets - je pense que tout le monde va en convenir - il reste encore une portion des déchets domestiques qui ne seront ni réduits, ni réutilisés, ni récupérés, ni traités, ni valorisés, ils devront être éliminés. Donc, ils devront être enfouis, et c'est ce qui nous amène à notre projet d'agrandissement.

Le projet lui-même. Je vais vous expliquer un peu sa situation géographique, quels en sont les opérations, les scénarios, les préoccupations, les conséquences, les justifications et les avantages.

Donc, ici, vous voyez la situation du projet, c'est-à-dire que le projet d'agrandissement se fait à l'est de l'île de Laval, à l'est de l'île de Montréal, à l'ouest de Legardeur et de Charlemagne, à Lachenaie lui-même.

Donc, ici, vous avez une vue un peu plus éclatée: vous avez le long de la Route 640, la voie de service ici; donc, vous avez le site d'exploitation ici, qui sera terminé en mai 1995; vous avez l'ancien site exploité par l'ancien propriétaire du site; et, ici, vous avez le secteur visé par la demande d'agrandissement.

Donc, si on regarde un peu la photo qui est derrière vous, monsieur le président, vous voyez ici une partie de l'île de Montréal, ici on voit l'autoroute 40, ici vous avez les échangeurs qui permettent d'avoir accès à la voie de service, pour avoir accès ensuite à la voie d'accès qui mène au site d'enfouissement. De plus, on peut avoir accès du côté ouest et amener les déchets vers le site d'enfouissement à Lachenaie ici.

Une des choses importantes, c'est que le site est accessible par la voie de service de la 640. De plus, il n'y a aucune résidence le long de la voie d'accès. Il n'y a pas de résidences à moins d'un kilomètre du site et il n'y a aucun projet résidentiel à moins d'un kilomètre.

Un point qui est à noter, notre projet en lui-même a une superficie de quarante-six (46) hectares, on prévoit pouvoir y enfouir de façon sécuritaire environ quatre millions (4 M) de tonnes métriques.

Ici, vous voyez un peu les scénarios qui ont été établis à l'époque. C'est-à-dire ici vous avez le territoire desservi par Usine de triage Lachenaie; ici, vous avez les quantités de déchets produits, donc deux millions (2 M) de tonnes; ici, les différents scénarios d'enfouissement.

Donc, le scénario fort de neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes se base sur le fait qu'aucun projet d'importance ne verra le jour sur le territoire de la CUM, il totalise neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes par an, soit à peu près le tonnage que nous avons reçu en 1994.

Le scénario faible quant à lui compte que le projet de la RIGDIM ou son équivalent se mettra en place rapidement, donc ce qui nous laisserait quatre cent soixante-dix mille (470 000) tonnes par an à recevoir au site, en excluant totalement tout déchet de l'île de Montréal. Tandis que le scénario moyen se situe au milieu de ces deux (2) extrêmes, soit sept cent vingt mille (720 000) tonnes par année.

A partir de ces scénarios, nous avons élaboré la durée de vie de notre nouveau site, cette fois-ci en

tenant compte d'une variable supplémentaire qui est la diminution de 50 % de la production de déchets en l'an 2000, telle que souhaitée et encouragée par tous et par tous les gouvernements.

Ainsi donc, selon le scénario fort - ici - sans la réduction des déchets, nous aurions une durée de vie de quatre (4) ans et un (1) mois, à neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes. Dans le cas qu'il y a une réduction de déchets de 50 %, et ça de façon graduelle à partir d'aujourd'hui jusqu'à l'année 2000 pour atteindre le 50 %, on rajouterait neuf (9) mois de vie au site, donc on passerait de quatre (4) ans un (1) mois à quatre (4) ans dix (10) mois.

Dans le cas du scénario faible, on passerait donc, à quatre cent soixante-dix mille (470 000) tonnes, de huit (8) ans six (6) mois, à treize (13) ans six (6) mois. Cependant, la durée actuelle du site n'est plus que de cinq (5) mois. Sans l'obtention de l'agrandissement, nous ne pourrons plus accepter de déchets à notre site après le mois de mai de cette année.

Ici, vous voyez les sources d'impact, les conditions d'exploitation, les mesures d'atténuation, ainsi que les impacts résiduels, qui sont à toutes fins pratiques les préoccupations généralement, on pourrait dire, de la population en général en ce qui concerne l'opération d'un site d'enfouissement.

Le lixiviat, quant à lui, il est intercepté, capté et traité. Les effluents sont traités pour respecter toutes les normes du règlement sur les déchets solides et même celles du futur règlement. De plus, l'épaisse couche d'argile imperméable élimine le risque d'impact sur les eaux souterraines.

En ce qui concerne les biogaz, ils seront interceptés, captés et valorisés grâce à la mise en place d'une torchère et d'une centrale électrique, dont on voit ici que l'impact résiduel est mineur.

En ce qui concerne le transport des déchets, l'accès au site se fait par la voie de service de l'autoroute 640, il n'y a aucune résidence le long de cette route. De plus, les scénarios faible et moyen représentent une diminution du flux de camions, alors que le scénario fort, quant à lui, représente sensiblement le même nombre de camions qu'actuellement.

En ce qui concerne la présence d'animaux indésirables, donc les éléments de contrôle sont la limitation du front de déchets et le recouvrement continu des déchets. Donc, on voit que l'impact résiduel est négligeable et moyen, dans le cas du transport.

Conséquences de l'obtention du permis ou du certificat. Donc, il n'y a aucun impact négatif majeur en

ce qui concerne ce projet. Il n'y a pas d'augmentation des nuisances par rapport au projet actuel ou encore l'opération actuelle du site. La poursuite des opérations fera en sorte de continuer l'élimination sécuritaire des déchets, d'assurer des retombées annuelles de cinq point cinq millions de dollars (5.5 M$) et de mettre en oeuvre des projets connexes.

La justification du projet. Il y a deux (2) sites majeurs dans le Grand Montréal, soit Miron (CTED) ou Lachenaie. Et vous avez un autre site, Argenteuil-Deux-Montagnes, ici, mais qui n'est pas de dimension majeure.

Donc, Miron, selon un document qui a été déposé dans le cadre de Gazmont, devrait fermer ses portes en avril 1997, à moins qu'il y ait eu un dépôt d'une demande d'agrandissement du site. Donc, au mois de décembre 1993, si ma mémoire est bonne, il restait deux millions six cent soixante-quinze mille (2 675 000) tonnes. Donc, pour nous, il semble évident qu'il y aura toujours un besoin d'enfouissement qui sera toujours présent, malgré qu'on pourra réduire de 50 % le volume des déchets, puis malgré le fait qu'il pourrait y avoir d'autres projets qui pourraient être développés.

La durée de vie du site à l'étude dépendra du succès des mesures mises de l'avant par les gouvernements, autant provincial que municipal, et la volonté de

participation des citoyens, des commerces, des institutions et aussi des industries.

Volume 1

En conclusion, quant à nous, le projet est justifié pour la grande région de Montréal. Le passé démontre que nous sommes des gestionnaires responsables. Nous voulons développer ensemble un centre de gestion intégrée des déchets, soit la mise en place d'un centre de compostage des déchets verts, un centre de tri, un centre de valorisation des biogaz.

Nous voulons mettre en place aussi un centre de dépôt des neiges usées pour les municipalités environnantes, un secteur industriel qui pourrait éventuellement prendre les matières recyclées et en faire des produits manufacturés, et aussi un complexe de serre qui pourrait utiliser une partie de l'énergie excédentaire provenant de la centrale électrique.

Tout ceci pourrait représenter un investissement de l'ordre de cinquante-cinq millions de dollars (55 M$) et éventuellement créer cent vingt-cinq (125) emplois additionnels.

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vous remercie de votre présentation. Bien entendu, je vais vous demander de déposer, si possible, la copie des acétates qui ont servi à

votre présentation; nous aimerions les avoir, bien entendu, en quinze (15) copies. Ça doit être possible.

Volume 1

Alors, j'aimerais également rappeler que le registre va être mis à la disposition des personnes qui désirent poser des questions, immédiatement au moment où j'annoncerai la pause, c'est-à-dire que pendant la pause les gens pourront aller s'inscrire. Bien entendu, le registre est également ouvert pendant que les intervenants posent leurs questions.

Alors, je vais annoncer une pause. Il arrive 8 h 45, alors je vais annoncer une pause de vingt (20) minutes, nous allons reprendre à 9 h 05. Alors, le registre est maintenant ouvert à l'arrière, vous pouvez aller voir les représentants du Bureau pour pouvoir vous inscrire.

(PAUSE)

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vais vous demander de prendre place, nous allons recommencer dans quelques instants.

Avant d'inviter nos premiers intervenants à venir adresser des questions à la Commission, j'aimerais juste faire une petite précision technique, ça concerne les dépôts de documents.

Pour s'assurer que la Commission a en main les documents, nous avons quand même un système de

codification pour les travaux de la Commission. Et lorsque les documents sont déposés, par exemple, directement ici à la table de la Commission, soit que le document ne sera pas codifié ou soit que nous risquerions de l'avoir en double. Alors, pour les dépôts de documents, je vous demanderais d'aller les porter, lorsque vous avez des documents à déposer, de les remettre à madame Monique Gélinas qui est à l'arrière de la salle.

Alors, maintenant, je vais inviter notre premier intervenant à venir adresser ses questions à la Commission. Alors, je vais inviter monsieur Don Wedge.

M. DON WEDGE:
Mister President, Madams of the Commission, I am Don Wedge Environment of group STOP. I must ask my questions in English. Would it help the Commission if someone assisted me with translation?

LE PRÉSIDENT:
That would be okay, it is possible.

M. DON WEDGE:
Pershaps Mister Michel Séguin would help. Mister President, I wanted to be sure we are working with good facts. Mister Normandin, Browning-Ferris, had a very impressive and expensive looking presentation. He mentioned the concept to reduction at source, which is a subject special to STOP, and I am

wondering what Browning-Ferris in connection with the operation of the actual landfill is doing about reduction at source.

M. MICHEL SÉGUIN:

Alors, monsieur Wedge dit - si j'ai bien compris - qu'on veut s'assurer de la qualité des données qui sont présentées ici ce soir. La présentation qui a été faite était très sophistiquée, mais on se demande qu'est-ce que Browning-Ferris fait concrètement en termes de réduction de la masse de déchets.

LE PRÉSIDENT:

Alors, la question s'adresserait au promoteur. Alors, quelles sont les initiatives que vous mettez sur pied pour réduire les déchets à la source?

M. YVES NORMANDIN:

En ce qui concerne Usine de triage Lachenaie, qui fait partie de Browning-Ferris Industries à 100 %, j'aimerais laisser la parole à madame Christine Cormier, qui est la directrice des communications de Usine de triage Lachenaie, qui est la personne-ressource à Usine de triage Lachenaie en ce qui concerne l'implantation de notre programme MOBIUS et en ce qui concerne... pour donner une réponse à la question.

MME CHRISTINE CORMIER:

Depuis juin 1993, nous avons ouvert un centre

d'information, qui s'appelle le centre MOBIUS. Ce centre a été complètement aménagé avec les statistiques les plus récentes sur la réduction des déchets, sur le recyclage, les données du ministère de l'Environnement et les données de Recyc-Québec.

Ensuite, un programme scolaire a été monté par Browning-Ferris aux États-Unis, mais qui a été remanié, adapté avec les données québécoises et canadiennes. Ensuite, de nouveaux ateliers ont été montés, donc on parle d'environ une quinzaine d'ateliers qui sont offerts aux enfants dans les écoles primaires, principalement.

Quand on parle des écoles primaires, c'est les écoles de la Commission scolaire des Manoirs qui est la Commission scolaire qui regroupe les quatre (4) municipalités de la région: donc, de Lachenaie, de Terrebonne, de Mascouche et de La Plaine. Parfois, nous sommes appelés aussi à nous déplacer dans certaines places, comme à l'Assomption, à Laval, lorsqu'il y a une demande.

Les ateliers visent principalement à faire des changements de comportement. L'atelier, le principal, s'intitule "Le gaspillage". Alors, ce qu'on montre aux enfants, on fait ni plus ni moins que l'autopsie du sac de poubelle et nous essayons de trouver des moyens de changer, de réduire nos déchets, d'acheter des contenants qui se réutilisent ou qui se recyclent, faire des achats qui engendrent

le moins de déchets possible.

En tout cas, d'après les directeurs d'écoles,

souvent il y a des appels disant que les essuie-tout ça ne doit plus s'acheter, parce que les parents appellent pour dire: "Comment ça se fait, je ne peux plus acheter d'essuie-tout, parce que mon enfant ne veut plus qu'on s'en serve." Alors, il y a vraiment un travail à ce niveau-là.

Ensuite, avec les plus vieux, on travaille au niveau du compostage, on fait du compost dans les classes. On parle, cette année, de cinquante (50) composteurs qui sont dans différentes écoles. Avec les jeunes de 5e, 6e année, on fait du compost avec des vers, des vers rouges, alors tout ce qui est déchet de table ou déchet de lunch des jeunes s'en va dans le vermi-composteur de ces classes-là.

Il y a ensuite des activités où on discute de la biodégradation des déchets, de la durée de vie des déchets. Alors, on met des déchets en terre, lors d'une journée, lors d'une expérience, et quelque deux (2) à trois (3) mois plus tard, on déterre les déchets pour constater que certains déchets ont biodégradé, certains sont plutôt verts, certains ont une certaine odeur, d'autres n'ont aucun changement. Alors, on parle de ça et où devraient aller ces déchets-là, dans quel contenant: on a le bac à une place, on a le composteur à une place et on a la poubelle pour le déchet ultime.

Alors là, on discute du déchet ultime. Donc, quand on parle du déchet ultime, on se dit: "Bon, quoi faire avec?" Si on ne peut pas le réduire, bien là on l'envoie à l'enfouissement et si on l'envoie à l'enfouissement, c'est à ce moment-là qu'on explique comment une cellule est montée et de quelle façon on doit gérer ce déchet-là afin que ce soit fait d'une façon sécuritaire. Ça, c'est une activité.

Alors, les jeunes ont...

LE PRÉSIDENT:
Je vais vous demander d'être le plus brève possible, s'il vous plaît.

MME CHRISTINE CORMIER:
Oui, mais ça résume.

LE PRÉSIDENT:
Ça marche.

MME CHRISTINE CORMIER:
En fait, toutes les activités ont été résumées. Il y a quinze (15) activités, mais ça tourne tout autour de la réduction et d'une gestion écologique des déchets.

M. YVES NORMANDIN:
Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT:

Oui.

M. YVES NORMANDIN:

... un dernier point très court. Il est quand même à remarquer que UTL n'a pas le contrôle direct sur la réduction qui relève des habitudes de consommation de chaque foyer de la grande région de Montréal, ceci serait aussi la responsabilité des autorités gouvernementales et municipales. Merci.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Alors, il y aurait une question complémentaire de madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Donc, si je comprends bien, c'est un programme de formation et d'éducation?

MME CHRISTINE CORMIER:

Oui, c'est un programme de sensibilisation, d'éducation, oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT:

Peut-être une autre petite question complémentaire. A votre connaissance, est-ce qu'il y a d'autres centres ou activités au Québec qui s'apparentent aux

activités du centre MOBIUS?

MME CHRISTINE CORMIER:

Selon moi, je ne crois pas qu'il existe un centre où il y a l'ensemble des activités que je viens d'énoncer. Et d'après les écoles, c'est la première fois qu'on se fait offrir un cours comme ça dans les écoles, qu'on arrive avec le matériel et avec l'information, puis tout ça, puis l'information nécessaire la plus récente. Donc, les statistiques sont de 1991 ou de 1993, les statistiques dont on se sert.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Alors, monsieur Wedge, est-ce que vous pouvez poser votre seconde question.

M. DON WEDGE:

I have seen some of Madam's work and it's very impressive. I was wondering though why, and I was hoping Mister Normandin would respond as to what the... when he mentioned in presentation réduction à la source how that impacted Browning-Ferris in particular in regard to the Lachenaie operation. How does reduction at source affects it's business.

LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y!

M. MICHEL SÉGUIN:

Monsieur Wedge a dit que le travail du centre MOBIUS, il l'avait déjà vu en partie et qu'il avait été impressionné par le travail qui est accompli là, mais la question s'adressait beaucoup plus à monsieur Normandin. Et la question était spécifiquement - parce que monsieur Normandin a parlé de réduction à la source dans sa présentation - comment la réduction à la source affectait concrètement et directement les opérations de BFI à Lachenaie?

LE PRÉSIDENT:

Donc, si on peut essayer de synthétiser - la façon que je comprends la question - ce serait l'impact des activités du centre MOBIUS sur la réduction à la source des déchets - si j'ai bien compris - autrement dit, ou bien l'impact de la réduction à la source des déchets actuellement sur les tonnages qui sont acheminés, est-ce que c'est un pourcentage significatif des tonnages, vous croyez, qui sont réduits à la source?

M. YVES NORMANDIN:

Première des choses, en ce qui concerne la question demandée, on ne peut pas voir actuellement une décroissance significative du volume. On pourra le voir ultérieurement. Cependant, je pense qu'un travail d'éducation populaire se fait sur une plus longue période qu'un espace de deux (2), trois (3) ans. Je pense que tout le monde va s'entendre pour dire que, si on a pris au-delà de cinquante (50) ans à gérer des déchets d'une certaine manière, ça va

certainement prendre plus que cinq (5) ans à changer des habitudes.

Et pour l'instant, nous, on n'a pas pu voir quand même de réduction significative du volume de déchets, sauf que celle provenant de la MRC des Moulins qu'il semble y avoir une légère baisse, mais à toutes fins pratiques, au niveau global, non.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

M. YVES NORMANDIN:

Il y aurait peut-être un dernier point.

LE PRÉSIDENT:

D'accord.

M. YVES NORMANDIN:

C'est que c'est sûr que s'il y a réduction, ça va permettre d'augmenter la durée de vie du site.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Étant donné qu'on parle de différentes composantes, recyclage, revalorisation, disons qu'on se concentre sur la réduction à la source pour maintenir un débat assez précis sur ça. Je poserais une question au ministère de l'Environnement.

Depuis par exemple 1988, qui est la date de

lancement de la Politique et qu'un des objectifs de la Politique était de favoriser la réduction à la source, est-ce que depuis cette période-là on a pu assister ou est-ce qu'on peut chiffrer un certain pourcentage de réduction à la source des déchets? On s'entend bien sur le vocable "réduction à la source". Monsieur Tremblay.

M. JACQUES TREMBLAY:

Oui, monsieur le président, quand on parle de réduction à la source au ministère de l'Environnement, on parle d'un des principes qui est véhiculé dans la Politique qui date de 1989. Il y a eu des documents, dans le cadre du Protocole national sur l'emballage, qui ont été produits: le Code canadien des bonnes pratiques d'emballage, il y a eu aussi un document qui s'appelle "l'audit d'emballage" et le plan de réduction des emballages.

En fait, le Code donne aux entreprises un outil de travail en vue d'intégrer, dans l'ordre, des mesures de réduction à la source, des mesures de réemploi, de recyclage. Aussi, il y a l'audit qui se veut un outil pour aider les entreprises à appliquer les mesures de réduction à la source, puisqu'il permet de connaître les quantités d'emballages consommés et d'examiner les mesures pour réduire ces quantités.

Alors, j'arrive à la réponse. Au niveau des emballages, les premiers résultats de l'enquête de 1992 sur l'utilisation des emballages pour

l'ensemble du Canada nous permettent d'affirmer que l'objectif de réduction de 20 % de la quantité des emballages envoyés à l'élimination, entre 1988 et 1992, a été atteint à l'échelle du Canada.

M. DON WEDGE:

Mister President, I think Mister Tremblay was talking about the reduction of waste going to elimination, which is different from the first R, which is reduction at source reducing the amount created. Pershaps he would confirm that important difference and pershaps you may ask him if the Government of Quebec has done anything to reduce the total amount of waste created.

LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y en français, oui.

M. MICHEL SÉGUIN:

Monsieur Wedge pense que monsieur Tremblay parle plutôt d'une réduction du tonnage des déchets qui étaient destinés à l'enfouissement et non pas nécessairement une réduction du tonnage des déchets, en termes d'une réduction du volume. Alors, la nuance est importante entre la réduction qui était destinée à l'enfouissement et une réduction de la masse elle-même de déchets.

Et conséquemment, monsieur Wedge aimerait savoir quelles ont été les actions concrètes du gouvernement du Québec par rapport à la réduction de la

génération de déchets, la réduction à la source et non pas la réduction des déchets destinés ou voués à l'élimination.

LE PRÉSIDENT:

Alors, le volet uniquement réduction à la source, c'est-à-dire les déchets interceptés avant qu'ils s'en aillent dans un sac de vidanges. J'ai bien compris, là?

M. MICHEL SÉGUIN:

Oui, la réduction à la source, ses actions.

LE PRÉSIDENT:

C'est ça, à la source. Alors, avant que le déchet soit traditionnellement destiné au sac de vidanges, est-ce qu'il y a de l'interception qu'on peut qualifier de réduction à la source et c'est quoi le pourcentage ou si, le 20 %, c'est vraiment le chiffre exact?

M. JACQUES TREMBLAY:

Alors, monsieur Séguin avait raison tout à l'heure, quand il parlait de 20 % de la masse des emballages à l'échelle canadienne. Donc, ce n'est pas une réduction de 20 % des déchets, c'est une réduction de la masse des emballages.

Maintenant, en ce qui concerne les actions concrètes, le ministère a publié en 1993 un guide d'achats destiné aux consommateurs, intitulé

"Acheter en réduisant ses déchets", dans le principe de réduction à la source. C'est un des éléments. Il y a aussi... C'est ce que je connais.

LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce qu'on peut actuellement chiffrer un pourcentage, disons, par rapport à la masse traditionnelle totale de déchets? Disons qu'on prend l'année 1989 comme référence, est-ce que les initiatives de réduction à la source ont donné des pourcentages concrets de réduction?

M. JACQUES TREMBLAY:

Les chiffres qui sont véhiculés à l'intérieur du ministère sont de l'ordre de 4 % à 5 % de réduction.

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vous remercie.

Je vais demander à monsieur Wedge de passer à votre seconde question, s'il vous plaît.

M. DON WEDGE:

Yes, again a question. Two aspects of the volume of waste that Mister Normandin mentioned in his presentation. The slide went too quickly, but I think the figure was he was envisaging a total amount of waste being available to him of 2.1 million tons per year. Is that correct? And of that 1.6 million tons was to come from the territory of the CUM.

LE PRÉSIDENT:

Oui, ça, je me souviens.

M. DON WEDGE:

And in other words, 530 or 25 % from the other territory, the natural territory of Lachenaie. So, would he agree then that if the policy of the Government was enforced that is not to export waste from one MRC to another, that the demand on Lachenaie, the import to Lachenaie would only be 25 % of this potential 2.1 million.

LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Séguin, en français, s'il vous plaît.

M. MICHEL SÉGUIN:

Alors, encore une fois, il y a deux (2) aspects à la question du volume des déchets. Par rapport à la présentation de monsieur Normandin - s'il a bien compris ce qui a été présenté - c'est qu'au total les déchets disponibles se chiffrent à deux virgule un millions (2,1 M) de tonnes et, de ce total-là, un virgule six million (1,6 M) de tonnes viendraient des municipalités de la région de la CUM. Ça voudrait dire qu'au site de BFI à Lachenaie, on aurait des déchets qui proviennent de la région de Lachenaie, comptent pour 25 % du total des déchets qui viendraient au site.

Alors, la question, c'est: si une politique gouvernementale interdisait l'exportation des déchets

d'une région à une autre région, est-ce que ça veut dire qu'au site Lachenaie, on devrait se contenter de 25 % de deux virgule un millions (2,1 M) de tonnes de déchets par année?

LE PRÉSIDENT:

Alors, étant donné que c'est une question qui s'adresse à un caractère, disons, de politique ou de réglementation, je vais adresser la question au ministère de l'Environnement, en rapport avec la régionalisation, si j'ai bien compris, des déchets. Est-ce qu'il y a des positions particulières du ministère de l'Environnement dans ce domaine?

M. JACQUES TREMBLAY:

Monsieur le président, je comprends que la question s'adresse au promoteur. Si j'ai bien compris, vous dites: "S'il y avait 25 % des déchets plutôt que deux point deux millions (2.2 M), est-ce que vous garderiez le site ouvert?" Est-ce que j'ai bien compris?

LE PRÉSIDENT:

Oui, précisez, il y a peut-être une petite nuance.

M. MICHEL SÉGUIN:

La question, c'est de savoir: est-ce que ce serait nécessaire un agrandissement de cette envergure-là, pour seulement 25 % des déchets?

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vais adresser la question à monsieur Normandin. Si vous permettez, je vais la reprendre. Donc, dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de déchets qui viendraient de l'île de Montréal, est-ce que, selon vos calculs, le projet d'agrandissement est toujours requis, dans une hypothèse comme celle-là?

M. YVES NORMANDIN:

Disons, en ce qui concerne le volume, si je comprends bien votre question, donc à la page... tableau 1.3 de l'étude d'impact où est-ce qu'on présentait un tableau qui montrait deux point un millions (2.1 M) de tonnes de déchets, quantité de déchets produits dans le territoire desservi, vous aviez aussi un scénario fort de neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes, un scénario moyen de sept cent vingt mille (720 000) tonnes et un scénario faible de quatre cent soixante-dix mille (470 000) tonnes. Le scénario de quatre cent soixante-dix mille (470 000) prévoyait zéro tonne provenant de l'île de Montréal.

Je ferais un aparté, cependant. On faisait une confusion sur le un point six million (1.6 M) de tonnes, on disait que ça se référait à des municipalités, c'est des déchets provenant du domestique et du commercial. Juste pour faire un aparté.

En ce qui concerne le quatre cent soixante-dix mille

(470 000) tonnes, donc dans le cas où on avait sans réduction des déchets - là, j'attends de voir le... - si ma mémoire est bonne, on parle de 13.6 ans de vie utile du site, avec réduction des déchets.

Donc, on aurait besoin malgré tout de l'expansion, puisque notre site va prendre fin en fin mai 1995.

LE PRÉSIDENT:
Si on se réfère, par exemple, à votre clientèle traditionnelle, c'est-à-dire avant l'arrivée des déchets de l'île de Montréal, quel était le tonnage annuel que vous aviez, avant l'arrivée des déchets de l'île de Montréal?

M. YVES NORMANDIN:
Voulez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT:
Oui. C'était le tonnage traditionnel, avant l'arrivée des déchets de l'île de Montréal.

M. YVES NORMANDIN:
Disons, je n'ai pas...

LE PRÉSIDENT:
Est-ce que c'était comme le scénario faible?

M. YVES NORMANDIN:
Ça, je pourrais vous amener le document demain,

parce que je n'ai pas l'information. Je ne crois pas qu'on a l'information, exemple, depuis les années 1991. Avant les années 1991, on ne les avait pas.

LE PRÉSIDENT:

D'accord. Comme un portrait, disons, de 1985 à 1991.

M. YVES NORMANDIN:

Disons, on peut dire de 1985 à 1991, on pourrait dire c'était surtout localisé ici dans la MRC des Moulins, qui était de l'ordre, si ma mémoire est bonne, de quatre-vingt-quinze mille (95 000) tonnes. Cependant, en 1991, il a fallu prendre une décision, à savoir si oui ou non on continuait à opérer le site ou non, parce qu'à chaque année on était déficitaire. Alors, à ce moment-là, on a pris certains moyens, afin d'augmenter le volume.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Si on prend le résumé de votre étude d'impact, à la figure 1.3: "Quantité annuelle de déchets solides enfouis au site actuel de UTL", les déchets estimés de 85 à 90, vous dites que c'était des déchets de nature locale?

M. YVES NORMANDIN:

Oui. Peut-être un peu plus de l'extérieur, mais...

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Et c'est à partir de 90, 91, où l'on voit une croissance assez grande où on a commencé à importer

des déchets ou à accepter des déchets de l'extérieur. Est-ce que c'est ça?

M. YVES NORMANDIN:

Qu'on prenait des déchets de la grande région de Montréal, oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Merci.

LE PRÉSIDENT:

Avez-vous toujours besoin de l'acétate? Je crois que c'était assez clair.

M. YVES NORMANDIN:

On m'indique qu'on en recevait de la région de Montréal.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Depuis quelle année?

M. YVES NORMANDIN:

Je vais donner la parole à monsieur Hector Chamberland parce qu'il était là avant moi. C'est peut-être mieux pour lui, il connaît mieux l'historique.

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Chamberland.

M. HECTOR CHAMBERLAND:

Ce que je voudrais ajouter au commentaire de monsieur Normandin, tout simplement, c'est que UTL recevait des déchets de la grande région de Montréal. Pas en très grande quantité, mais elle recevait tout de même des déchets. Et lors d'une grève de chez Miron, je ne me souviens pas de l'année exactement, mais on a reçu beaucoup de déchets de Montréal pendant la période de la grève, qui était de deux (2) mois, je crois. Alors, on a reçu des déchets de la région de Montréal. Mais, principalement, les déchets consistaient en des déchets commerciaux, durant la période de 85 à 91.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Monsieur Wedge.

M. DON WEDGE:

In this volume, monsieur Normandin's presentation said that Miron must close in 1997. Must close, I think. I think there's considerable doubt about that. Perhaps someone from the Ville de Montréal would confirm that. I think there is a political decision to close it in 1998, or to stop putting municipal waste in in 1998. But I don't think that's going to close Miron.

LE PRÉSIDENT:

C'est quand même une question qui change de sujet. Je vais la considérer comme une troisième question.

Je vais l'adresser à la Ville de Montréal. Alors, peut-on avoir des précisions sur les scénarios de fermeture de la carrière Miron, s'il vous plaît.

MME DANIELLE de CONINCK:

D'abord, je voudrais faire un point de précision au sujet de la participation. On est en pleine re-structuration. Il y a un nouveau service qui va être dédié à la gestion des déchets et à la propreté, Service de propreté. Là, ça nous a posé quelques problèmes de disponibilité de personnes-ressources. Donc, je vais répondre, moi, de façon générale aux questions générales. Je prendrai en note toutes les questions qui demanderont des précisions et il y a des personnes-ressources de la Ville, appropriées au dossier soulevé, qui seront là mercredi. Est-ce que ça convient à la Commission?

LE PRÉSIDENT:

Oui, ça va.

MME DANIELLE de CONINCK:

Je reviens à la question.

LE PRÉSIDENT:

Oui, répondez comme vous pouvez.

MME DANIELLE de CONINCK:

Ce que je peux dire à une semaine de la finalisation de l'organigramme du Service, on parlera d'orientations, de nouvelles orientations de

l'administration. On sait qu'il y a la volonté de faire un parc sur le site de Miron. Le concept du parc définira le niveau et, évidemment, le rythme de remplissage sera influencé, d'une part, par les apports des autres municipalités et aussi par les mesures qui vont être mises en place par l'administration, les mesures qui vont favoriser le détournement des matières récupérables de la filière d'élimination.

Et les grandes orientations sont un détournement d'à peu près deux cent mille (200 000) tonnes. Soixante mille (60 000) tonnes qui iraient au centre de tri et de récupération, au CTED; soixante mille (60 000) tonnes compostage de résidus verts - ce sont les orientations, les grandes lignes -; cinquante mille (50 000) tonnes réemploi; trente mille (30 000) tonnes réduction à la source, consigne et sensibilisation. Il resterait trois cent mille (300 000) tonnes. Ça, c'est les orientations. C'est tout ce que, à une semaine de la finalisation de l'organigramme, qu'on peut dire.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, madame de Coninck, ce que vous nous dites, c'est que les orientations actuelles de la Ville sont toujours les mêmes: fermeture prévisible de Miron en 97.

MME DANIELLE de CONINCK:
Non. Dépendant du niveau. Le concept du parc va

définir le niveau. Alors, il y aura peut-être une réévaluation là. C'est tout ce que je peux dire.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Est-ce que vous pouvez m'expliquer un petit peu mieux le concept du parc?

MME DANIELLE de CONINCK:

Non, parce que, en ce moment-ci, les études vont démarrer là-dessus et je ne peux pas vous expliquer.

LE PRÉSIDENT:

Donc, à ce stade-ci, il n'y a pas d'information précise sur le concept du parc.

MME DANIELLE de CONINCK:

Non, non, pas à l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT:

Peut-être quand même, il y avait déjà des choses qui avaient été énoncées précédemment, dans les années précédentes concernant la carrière Miron.

MME DANIELLE de CONINCK:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est possible, lorsque vous allez vous adresser aux personnes-ressources, qu'on puisse avoir un genre de tableau synoptique sur les caractéristiques techniques de la carrière Miron,

par exemple le niveau de remplissage autorisé avec la cadence actuelle de remplissage, savoir comme par exemple les tendances réelles, ça serait quoi les fermetures. Donc, dans un premier temps, des données factuelles sur les caractéristiques de la carrière Miron. Donc, dans un premier temps, on pourrait essayer d'avoir ça.

Bon, maintenant, on est conscients, comme vous nous dites, que vous avez des orientations qui sont en train d'être définies plus précisément. Si j'ai bien compris, vous avez parlé d'un détournement de deux cent mille (200 000) tonnes sur un total actuel de cinq cent mille (500 000) tonnes?

MME DANIELLE de CONINCK:
C'est ça.

LE PRÉSIDENT:
J'ai bien compris. Le détournement, j'imagine que ce sont des choses qui sont prévisibles, quoi, dans le courant de l'année 95, dans le courant de l'année 96?

MME DANIELLE de CONINCK:
Non, ça serait fin 98, dans les orientations, toujours.

LE PRÉSIDENT:
Donc, pour 97, 98.

MME DANIELLE de CONINCK:

Non, 98. Fin 98.

LE PRÉSIDENT:

Ça marche. Monsieur Wedge, avez-vous d'autres précisions à demander concernant la carrière Miron pour profiter, à ce moment-là, de questions par écrit qu'on pourra obtenir.

M. DON WEDGE:

Yes. The history of Miron is not just... the history is little of the Ville de Montréal and a good deal of the suburbs of Montreal, the island suburbs and the off-island suburbs that have been very much part of the history of Miron. And I hope the technical explanation will include those factors.

M. MICHEL SÉGUIN:

Monsieur Wedge explique l'histoire de la carrière Miron a peut-être peu à voir avec la Ville de Montréal et beaucoup à voir avec les municipalités de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal et des autres municipalités autour de l'île de Montréal, et qu'il espère que dans la question des caractéristiques techniques et des prévisions à venir, qu'on va tenir compte de toute cette dimension-là également dans l'avenir de la carrière Miron.

LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Je n'étais pas sûr si j'avais compris que

c'était une question. Alors, je vois que c'était plutôt un souhait. Donc, c'est un peu un exemple - je vais en profiter pour le dire - lorsqu'on disait disons pas de préambule, le genre de souhait comme ça, par exemple, la place idéale pour les émettre, c'est à l'intérieur des mémoires qui seront présentés en deuxième partie d'audience.

Mais, par contre, ça ne nous empêche pas d'essayer de formuler une question relativement au scénario préliminaire sur la carrière Miron. Donc, C'est-à-dire, si j'ai encore bien compris tout à l'heure, on parle de cinq cent mille (500 000) tonnes, ce sont des déchets résidentiels produits uniquement par la Ville de Montréal. Est-ce que, éventuellement, vous considérez des scénarios à ce stade-ci, si vous avez l'information, considérant l'ajout d'autres municipalités de l'île de Montréal, par exemple, qui pourraient augmenter le tonnage? Est-ce que c'est des choses qui sont considérées?

MME DANIELLE de CONINCK:

Pas de scénario actuellement, non.

LE PRÉSIDENT:

Donc, vous marchez avec le cinq cent mille (500 000) tonnes actuellement.

M. YVES NORMANDIN:

Monsieur le président, est-ce que je peux faire un

petit aparté?

LE PRÉSIDENT:

Oui.

M. YVES NORMANDIN:

Une rectification de fait. Lorsque j'ai fait ma présentation, je n'ai jamais dit le mot "must". C'est que je me référais - et je l'avais même dit dans ma présentation - je me référais au rapport du BAPE de Gazmont, donc le rapport 80, à la page 112 et je cite:

> *"Il est à préciser que, en vertu du permis d'enfouissement actuel, la capacité d'enfouissement total encore disponible était estimée, au 30 décembre 1993, à quelque deux millions six cent soixante-quinze mille (2 675 000) tonnes métriques."*

Si je me permets d'aller un peu plus loin, et là c'est en caractères gras à la page 115:

> *"Compte tenu de l'imminence entre deux (2) et quatre (4) ans de l'atteinte des limites fixées dans le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune et du temps requis pour obtenir une éventuelle autorisation pour augmenter la capacité d'enfouissement, soit le scénario 3A ou 4, ou pour recourir à un autre lieu d'élimination, la Commission presse fortement la Ville de Montréal de prendre rapidement une décision quant au scénario de fermeture et, le cas échéant, d'entamer la*

procédure inhérente à l'obtention d'une nouvelle autorisation gouvernementale."

Donc, la question est: est-ce que, oui ou non, la Ville de Montréal a fait une demande pour aller chercher un agrandissement de son site?

LE PRÉSIDENT:

Vous me proposez des questions.

M. YVES NORMANDIN:

Hé! oui.

LE PRÉSIDENT:

Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre à cette question, madame de Coninck. Est-ce qu'actuellement, la Ville de Montréal envisage de demander un agrandissement, une demande d'agrandissement?

MME DANIELLE de CONINCK:

Actuellement, elle n'a pas demandé d'agrandissement.

LE PRÉSIDENT:

Donc, actuellement, il n'y a aucune demande de déposée?

MME DANIELLE de CONINCK:

Non.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous savez, à ce stade-si, est-ce qu'il y

a des discussions qui vont dans le sens d'une demande d'agrandissement?

MME DANIELLE de CONINCK:

Non, je ne peux pas répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Monsieur Wedge, avez-vous une autre précision à demander concernant la carrière Miron?

M. DON WEDGE:

Yes. To formalize the question in the technical appraisal that you've asked for, would the City include the role of the suburbs?

LE PRÉSIDENT:

Donc, si j'ai bien compris votre question, est-ce que la Ville envisage d'inclure des scénarios incluant la banlieue de Montréal même?

M. DON WEDGE:

Yes.

LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Madame de Coninck, tantôt...

MME DANIELLE de CONINCK:

Pas de scénario.

LE PRÉSIDENT:

Actuellement, vous n'êtes pas en mesure de donner ces précisions-là. Madame de Coninck, aussi vous avez parlé tantôt qu'il y avait des personnes-ressources qui seraient en mesure de répondre peut-être plus techniquement à ce type de questions-là.

MME DANIELLE de CONINCK:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que la Ville de Montréal envisage de faire venir ces personnes-là ici à l'audience?

MME DANIELLE de CONINCK:

Oui, mercredi soir.

LE PRÉSIDENT:

Mercredi soir.

MME DANIELLE de CONINCK:

On serait assurés qu'ils soient libérés.

LE PRÉSIDENT:

Alors, mercredi soir. Alors, s'il y a des questions portant plus précisément, notamment, sur la carrière Miron ou des aspects, j'imagine, aussi de gestion des déchets sur l'île de Montréal, sur la Ville de Montréal plutôt, pour être plus précis, pour la Ville de Montréal, alors mercredi soir, on aurait des gens de la Ville qui seraient plus en mesure de

répondre à des questions techniques sur ce point-là. Alors, monsieur Wedge, je considère que c'était votre troisième question.

M. DON WEDGE:

Merci, monsieur le président. No more questions, but I'd like to thank the Commission for providing coffee for the citizens attending, participants, but I'd like to make a comment that it's seems very inappropriate for the function of the Minister of Environment to be providing disposable cups, particularly as reusable cups are available in this hotel.

LE PRÉSIDENT:

Alors, on prend bonne note du commentaire. Je vous ferai remarquer qu'ici à l'avant, nous avons des verres lavables. Mais je pense que la remarque mérite aussi des discussions par après avec les organisateurs ici. Alors, je vous remercie de votre précision.

Je vais inviter maintenant monsieur Jean-Pierre Barrette à venir poser ses questions. Alors, nous vous écoutons, monsieur Barrette.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

Alors, votre première question, s'il vous plaît.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Monsieur le président, avant de commencer les quelque cinq cents (500) questions que j'ai à poser concernant le site d'enfouissement, je vous ferai remarquer que contrairement à ce que le promoteur a dit, les groupes environnementaux ont fait leurs devoirs, et puis on a effectivement lu son étude d'impact et tous les documents y afférents, et puis j'espère que vous allez prévoir dans le temps de cette audition, le temps nécessaire pour qu'on puisse être capable de poser toutes les questions qu'on a à poser sur le site.

JEAN-PIERRE BARRETTE

Avant de commencer ces questions-là qui sont à caractère beaucoup plus technique, j'ai à peu près onze (11) questions préliminaires à poser au sujet du fonctionnement de cette audience.

Alors, la première question est la suivante: selon la Lois sur les commission d'enquête, monsieur le président, la protection du deuxième alinéa de l'article 11, et je le cite:

> *"Toutefois, nulle réponse donnée par une personne ainsi entendue comme témoin ne peut être invoquée contre elle dans une poursuite en vertu d'une loi, sauf le cas de poursuite pour parjure ou pour témoignage contradictoire."*

Alors, cette protection, monsieur le président,

s'applique-t-elle aux citoyens et groupes qui viennent ici poser des questions, faire certaines affirmations et déposer des mémoires?

JEAN-PIERRE BARRETTE

LE PRÉSIDENT:

Alors, j'espère que vous allez me laisser quelques instants pour pouvoir formuler une réponse à cette question sur la Loi sur les commissions d'enquête. J'ai lu la loi. Je vais me donner un petit délai pour y répondre. Je l'ai prise en note, je vais essayer d'y répondre dans le courant de la soirée.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Merci. La deuxième question, monsieur le président: nous nous objectons à la présence de maître Yergeau ou de tout avocat représentant le promoteur. Cette présence constitue, selon nous, une preuve flagrante d'intimidation de la part de BFI...

LE PRÉSIDENT:

Là, je vais vous arrêter, parce que vous émettez quand même des explications. Normalement, on pose des questions.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Là, c'est plus une position de votre part que vous énoncez. Là-dessus, je voudrais vous faire remarquer que, bien entendu, la Commission a invité le

promoteur à venir présenter son projet, à venir répondre aux questions. Disons que le promoteur a une latitude d'inviter les personnes-ressources

qu'il juge nécessaire pour répondre aux questions. Mais si vous avez d'autres questions à adresser à la Commission, je vous demanderais que ce soit véritablement des questions et non des positions de départ de votre part.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

D'accord. La troisième question... à ce moment-là, donc, si je comprends bien, vous acceptez que maître Yergeau soit présent durant ces audiences, c'est ça?

LE PRÉSIDENT:

Vous avez compris.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

La troisième question: nous vous demandons de surseoir à cette audience parce qu'il y a des audiences génériques qui sont en préparation. Il serait injuste que les politiques, lois, règles, normes et critères qui dérouleront de ces audiences ne s'appliquent pas à BFI. Parce que je pense que ce serait le cas. Là, on va étudier le cas de BFI en n'ayant pas d'encadrement. Donc les politiques et les lois, les règlements qui vont en découler, finalement, ne s'appliqueront pas à BFI. Ceci pourrait lui donner un avantage compétitif indû, donc nous vous demandons de reporter cette audience à une date ultérieure au dépôt du rapport de la

Commission sur les audiences génériques.

LE PRÉSIDENT:

JEAN-PIERRE BARRETTE

Nous avons un mandat de quatre (4) mois de réaliser l'examen public de ce projet-là. Donc, nous avons, bien entendu, conformément à notre mandat, l'intention de mener le dossier à terme. Encore ici, c'est plutôt une position de votre part que vous pourrez manifester en deuxième partie de l'audience concernant les éventuelles autorisations reliées au projet.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

D'accord. L'autre question, monsieur le président, c'est qu'on a un problème au niveau de l'accès égal à l'information sur le projet. Nous avons fait une demande d'information à BFI; on nous a refusé l'information qu'on demandait. Nous avons visité le site. Nous n'avions pas les cartes, tout comme vous, vous les aviez. Alors, pourquoi auriez-vous accès aux plans et pas nous? Monsieur Yergeau nous a dit que vous leur aviez demandé de ne pas éparpiller trop de documents. Est-ce que c'est vrai?

LE PRÉSIDENT:

Disons qu'il y a des précisions à obtenir en rapport avec ça. Les plans dont je comprends vous faites la mention sont des plans qui sont disponibles dans les annexes de l'étude d'impact, si j'ai bien compris?

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Effectivement.

LE PRÉSIDENT:

JEAN-PIERRE BARRETTE

Alors, ces plans-là, bien entendu, nous avons, tout comme le ministère de l'Environnement, un certain nombre de copies. Nous en avons pour travailler avec. Des copies additionnelles ont été déposées dans les centres de consultation. A ce moment-là, des fois, on essaie occasionnellement d'accommoder des gens qui veulent pouvoir consulter les plans particulièrement. On peut, à la limite, réussir à s'entendre pour faire des prêts.

Bien entendu, c'est hors de notre contrôle si, par exemple, vous avez demandé des copies additionnelles au promoteur et qu'il a décliné. Je pense que vous comprenez les limites de ça. Nous, on s'efforce de rendre les documents le plus accessible possible par l'entremise de nos centres de consultation et même nous, on travaille avec un nombre limité de copies, également.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Donc, vous n'avez pas limité BFI à certains documents ou vous ne les empêchez pas de procurer certains documents à certains groupes?

LE PRÉSIDENT:

La seule précision qu'on a apportée, et on vous l'a mentionnée également lors des rencontres préparatoires, c'est que si vous faites des demandes

particulières de documents notamment qui ne sont pas déposés -- ça, c'est une invitation qu'on fait régulièrement, d'ailleurs. Quand je l'ai fait, si nous n'avions pas eu copie de votre lettre ou la copie conforme de la part du promoteur qui vous était adressée, j'aurais quand même fait la remarque.

Je crois que c'est important pour la connaissance des intervenants, des gens qui assistent à l'audience, que les demandes de dépôt de documents, par exemple qui ne sont pas encore disponibles, soient faites en audience pour que tous soient au courant que tel et tel document ont été déposés. D'autant plus aussi que ça apparaît à l'intérieur des transcriptions. Donc, c'était dans cette optique-là simplement dans laquelle on avait fait une remarque lors de la rencontre préparatoire.

Donc, on n'a pas fait d'autres types de remarque et la Commission n'a pas fait de remarque directement concernant d'autres types de documents. Alors, les remarques de la Commission visaient uniquement les demandes de dépôt de documents pour que ça soit concentré au moment des séances d'audience, pour que tous soient au courant que tel et tel document ont été déposés. Alors, c'était uniquement circonscrit à cet aspect-là.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Alors, ma question, monsieur le président, s'adresse

donc au promoteur. Est-ce que le promoteur a l'intention de me fournir les documents, tous les documents que je lui ai demandés dans la lettre que je lui ai fait parvenir le 30 décembre dernier?

LE PRÉSIDENT:

Alors, monsieur Normandin.

M. YVES NORMANDIN:

Nous, on laisse la décision à la Commission de décider.

LE PRÉSIDENT:

Écoutez, je crois que dans un tel type de chose, ce que j'en comprends, ce sont des documents qui ont été déposés lors de la période d'information, donc ce qu'on appelait, nous, dans notre jargon, le dossier initial. Donc, ces dossiers-là sont publics. Si vous, vous désirez, je pense que c'est votre décision en tant que promoteur, si vous voulez donner les documents, une copie des documents à des gens qui en font la demande, des documents qui sont déjà déposés, alors c'est libre à vous de prendre la décision.

La remarque, comme je vous ai répété tantôt, puis je vais le répéter encore, que nous avions faite était essentiellement sur des documents dont l'ensemble des gens n'auraient pas eu connaissance par l'entremise de nos centres de consultation. Alors nous, on disait aussi que ça serait intéressant

aussi pour la Commission, dans des cas comme ça, qu'elle sache aussi qu'il y a des documents qui ont été demandés, documents que la Commission n'avait pas encore. Alors, la remarque était uniquement axée sur cet aspect-là. Alors, je vous laisse entièrement à votre libre arbitre d'adresser une copie des documents à monsieur Barrette.

M. YVES NORMANDIN:
Je vais laisser la parole à maître Yergeau.

LE PRÉSIDENT:
Maître Yergeau?

Me MICHEL YERGEAU:
Bon, ça sera probablement une des rares fois où je prendrai la parole pendant cette audience. Monsieur Barrette a effectivement adressé une demande pour certains documents à Usine de triage Lachenaie. J'ai parlé à monsieur Poirier, avant le début de l'audience, monsieur Poirier du Bureau d'audiences publiques, l'agent d'information, pour convenir avec lui que nous préférions laisser la décision à la Commission.

Monsieur Barrette demandait certains documents, qui sont des documents qui font partie du dossier initial, auquel cas nous croyons qu'il serait normal qu'il visite les centres de documentation du BAPE, il demandait certains autres documents qui posaient problème et qui auraient pour effet d'allonger ou

d'étendre le dossier tel que constitué à la demande du ministre. Cette lettre de monsieur Barrette est au dossier, de même que la réponse qui a été formulée à cette lettre, dans laquelle nous invitions la Commission à décider et que nous nous en remettions à la discrétion de la Commission.

Si la Commission, après avoir pris connaissance de la lettre de monsieur Barrette, considère que UTL doit remettre ces documents-là et que la Commission souhaite que le dossier soit étendu dans ce sens-là, Usine de triage Lachenaie agira en conséquence. Mais c'est à la Commission de décider, pour ce qui est des documents qui ne font pas partie du dossier initial.

Pour ce qui est des documents qui font partie du dossier initial, ils sont dans les centres de documentation déjà. C'est pour ça que nous répétons que c'est là à la discrétion de la Commission, à la lumière de la demande de monsieur Barrette qui était très claire. Et, à ce moment-là, tout le monde sera au courant des documents qui seront distribués, mais ça sera une décision de la Commission. D'où la réponse qui a été adressée à monsieur Barrette après le Nouvel An.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Bon, maintenant, monsieur Barrette, dans votre lettre, quels sont les documents qui vous considérez qui ne sont pas déposés

actuellement dans le dossier initial?

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

JEAN-PIERRE BARRETTE

Dans les documents que je demande, dans les documents initiaux pour les quatre (4) ou cinq (5) premiers items, c'est essentiellement des plans. La raison pour laquelle je demande des plans, monsieur le président, c'est que nous, en tant que groupe écologiste, on n'a évidemment pas les moyens financiers du promoteur pour aller se documenter comme on devrait le faire. Alors, on doit se déplacer à chaque fois qu'on a besoin d'un document pour aller effectivement au centre de documentation.

J'ai dû faire à peu près cinq (5) voyages personnellement pour aller faire des photocopies de tous les documents qui y étaient. Malheureusement, les grands plans, il n'y a pas moyen d'en faire des photocopies. C'est les seuls documents pour lesquels je n'ai pas de copie de ces plans-là.

Vous conviendrez sûrement avec moi, monsieur le président, que lorsqu'on se met à étudier un projet de cette ampleur, où il y a vingt-cinq (25) documents qui sont déposés, on ne peut pas, à tout bout de champ, aller au centre de référence pour aller regarder une question spécifique. Alors, on prend l'ensemble des documents, on regarde, on analyse, il faut faire des références à un document ou à un autre et puis, bon, on a besoin des plans. Il me semble que ce n'est pas la mer à boire, ce qu'on

demande. Est-ce que c'est possible d'avoir les plans.

JEAN-PIERRE BARRETTE

En ce qui concerne les autres documents, monsieur le président, c'est des documents qui sont mis en référence, qui sont dans l'étude d'impact. Donc, ça fait partie de l'étude d'impact, s'ils sont là cités en référence, et puis qui sont utilisés pour justifier certaine position que UTL ou BFI prend à l'intérieur de son étude d'impact.

Alors, ils nous réfèrent à ces documents-là, disant: "Si vous voulez plus de détails, c'est là-dedans." Alors, c'est ce que je demande. Moi, je voudrais avoir plus de détails sur des énoncés de principe qui sont mis dans l'étude. C'est pour ça que la liste de documents est là.

LE PRÉSIDENT:

Alors, j'ai copie de votre lettre ici. Ça concerne, donc - vous avez numéroté les documents - donc ça serait, si j'ai bien compris, les documents qui seraient numérotés de 6 à 13, ce sont des références de l'étude d'impact, mais qui ne font pas partie du dossier initial.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

6 à 12, pardon, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

Alors, maintenant, ce que je vais faire pour avancer

cette question-là, si je prends le premier document qui est un document fait par Bio-Thermica International inc., c'est le rapport d'échantillonnage numéro 1 sur le site de triage Lachenaie inc., BFI; échantillonnage du méthane à la surface du site d'enfouissement sanitaire. Pouvez-vous nous déposer copie de ce document?

M. YVES NORMANDIN:
Oui, mais pas ce soir. Ultérieurement, oui.

LE PRÉSIDENT:
Je comprends ça. Donc, vous pouvez déposer ça.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Pardon, monsieur le président, "ultérieurement", ça veut dire quand?

M. YVES NORMANDIN:
Le temps de faire des photocopies.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Donc, j'imagine, demain ça serait possible?

LE PRÉSIDENT:
Disons, on peut compter sur la diligence, mais il faut comprendre les contraintes...

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Est-ce que ce document-là va être déposé à la Commission ou si je vais en avoir une copie, moi?

M. YVES NORMANDIN:

A la Commission.

JEAN-PIERRE BARRETTE

LE PRÉSIDENT:

Bien entendu, ici, nous, ce qu'on demande, c'est des dépôts à la Commission. Concernant des documents qui vous seraient remis en mains propres, alors, ça, je laisse ça entre vous et les gens de UTL.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Est-ce qu'on peut prendre arrangement tout de suite? S'il y a moyen d'avoir une copie pour la Commission et une copie pour moi?

LE PRÉSIDENT:

Moi, je pense que je peux vous inviter à prendre arrangement à la fin de la séance. Je ne pense pas que c'est la place ici en audience pour régler ce type de demande. Maintenant, je vais passer au document suivant, c'est "California Waste Management Board", 1989, c'est des "Minimum Standards For Solid Waste Landfills and Disposal, California Code of Regulations Registered 89." Est-ce que c'est possible d'avoir copie également de ces standards-là?

M. YVES NORMANDIN:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

L'autre document concerne un ouvrage fait par Dupont Desmeules et Associés, 1987, c'est "Evaluation of Risks of Environmental Contamination of Underground Waters, Usine de triage Lachenaie". Est-ce que c'est possible également?

M. YVES NORMANDIN:
Oui. Ça, ce document-là appartient à la MRC. A ce moment-là, la MRC devra donner son accord pour que je puisse le déposer.

LE PRÉSIDENT:
Alors, les gens de la MRC des Moulins, avez-vous une objection à ce que le promoteur dépose copie de ce document-là à la Commission?

M. MARCEL THERRIEN:
Monsieur le président, je devrai, demain, me rendre au bureau de la MRC chercher le document en question, le consulter avec le secrétaire-trésorier et avoir une consultation avec mes confrères maires des municipalités qui composent la MRC. Et s'il n'y a pas d'objection, effectivement, nous allons vous en procurer deux (2) copies.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous allons attendre votre réponse demain.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser

une question au représentant de la MRC?

LE PRÉSIDENT:

JEAN-PIERRE BARRETTE

Je préfère faire la liste des documents et puis, après, je considérerai ça comme des questions. L'autre document est un document produit par Drouin Goldberg et Richer, 1992, "Risques à la santé associés au biogaz des sites d'enfouissement sanitaire, DSC de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, quatrième colloque de formation en santé environnementale." Bien que ce document est mentionné comme faisant partie de l'étude d'impact, il semble avoir été fait par un DSC. Je m'adresserais aux gens du ministère de la Santé pour voir si nous pouvons obtenir copie de ce document?

MME SUZANNE FORTIN:

La demande est faite. Oui, on pourra déposer dès que je l'aurai.

LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire?

MME SUZANNE FORTIN:

Maintenant, ça dépend d'une autre direction régionale. Donc, il va falloir que moi je fasse la demande pour l'obtenir. Dès qu'elle est disponible, on va la déposer.

LE PRÉSIDENT:

Alors, on espère diligence. Maintenant, un autre

document, ça concerne le "Wildlife Habitat Enhancement Council (1993): Opportunities for the Enhancement of Wildlife Habitat at Browning-Ferris Industries Ltd, Lachenaie, Landfill". Alors, monsieur Normandin, ça va pour ça?

M. YVES NORMANDIN:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Le prochain document, c'est "Rapport de caractérisation du lieu et des déchets qui ont été enfouis, les lots 84, parties 85, 87". C'est d'obtenir également copie de ce rapport. Le dernier document est un "Rapport d'étude géotechnique et hydrogéologique des lots parties 78 à 94."

M. YVES NORMANDIN:
La seule chose pour ce document-là, c'est que c'est un document qui a été déposé au Ministère, mais on n'a jamais eu encore de feedback sur ce document-là. Donc, à moins que le Ministère ait une objection pour le dépôt de ce document-là...

LE PRÉSIDENT:
Alors, ministère de l'Environnement, c'est le rapport de caractérisation du lieu et des déchets qui ont été enfouis au lot 84. Est-ce que vous avez une objection à ce qu'il soit rendu public?

M. JACQUES TREMBLAY:

En fait, nous sommes tenus par la Loi d'accès à avoir une autorisation du promoteur pour mettre les documents public. Dans ce cas-ci, nous n'avons aucune objection à ce que ce soit rendu public.

LE PRÉSIDENT:
Alors, si j'ai bien compris, il va être remis à la Commission. Enfin, le dernier rapport, c'est le "Rapport d'étude géotechnique et hydrogéologique, lots parties 78 à 94." Il n'y a pas de référence plus précise. Ça va aussi?

M. YVES NORMANDIN:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Donc, ça constitue l'ensemble des documents. Bien entendu, ils vont être déposés à la Commission, et le plus rapidement possible dans les centres de consultation.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Il y a également le document 13, monsieur le président, qui est déjà un document déposé, pour lequel j'aimerais avoir une copie française.

LE PRÉSIDENT:
Alors, existe-t-il une copie française du rapport: "Stormwater Pollution Prevention Plan and Stormwater Master Plan"? Est-ce que ça existe en français?

M. YVES NORMANDIN:

Il y a une partie qui a déjà été traduite en français, mais elle n'est pas complète. Il faudra faire la constitution. Donc, ça, ça peut prendre encore une à deux (2) semaines avant qu'elle soit terminée.

LE PRÉSIDENT:

Alors, le document n'est pas complet actuellement en français. Bien entendu, on ne peut pas vous en demander le dépôt immédiat. Si ce document est traduit prochainement, alors je vous invite à pouvoir le déposer à la Commission.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

J'aimerais rajouter un document, monsieur le président. C'est le cartable sur les programmes de MOBIUS qui était disponible au centre de documentation de MOBIUS.

LE PRÉSIDENT:

Alors, ça serait un dépôt du document relatif ou renseignement sur MOBIUS. Est-ce que c'est possible?

M. YVES NORMANDIN:

Monsieur Barrette a déjà eu une copie lors de la visite du site.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Oui, effectivement. Ce n'est pas pour mes besoins, mais c'est pour les besoins de la Commission.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est possible d'en faire le dépôt? Je crois que nous avons déjà reçu, au moment de la visite, on a reçu un certain nombre de copies, de notre côté? On n'en a pas reçu. Donc, je vous demanderais des copies pour qu'on puisse les mettre dans les centres de consultation. Comme ça, l'ensemble des gens intéressés au dossier pourront prendre connaissance du dossier MOBIUS. Est-ce possible?

Alors, monsieur Barrette, il y avait quand même une bonne série d'informations. Je vous demanderais quand même de passer à votre première question.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Bien, j'ai encore des questions sur ces documents-là. Le document 8, monsieur le président, où la MRC a besoin, semble-t-il, de vérifier le document, est-ce que je peux savoir pourquoi on a besoin de vérifier le document si... Pourquoi on a besoin de toutes ces approbations-là pour le sortir?

LE PRÉSIDENT:

Regardez. C'est la réponse que nous avons obtenue de la MRC.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Nous allons attendre leur réponse demain soir et s'il y a lieu de demander des précisions, à ce moment-là, on les posera. Pour l'instant, ne présumons de rien. Ça fait qu'on pourra attendre à demain soir.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Concernant le document 9 qui est l'étude de risques à la santé associés au biogaz, je vois qu'un des auteurs est monsieur Richer qui, je crois, est un des auteurs de l'étude d'impact, également faite par Nove. Alors, eux doivent sûrement en avoir encore une copie? Est-ce qu'ils seraient en mesure de nous avoir une copie plus rapidement que de passer par la procédure standard administrative du DSC?

LE PRÉSIDENT:

Bien, ce que j'en comprends, c'est que le document est propriété du DSC. Alors, je pense que c'est normal qu'on s'adresse au DSC pour obtenir copie. C'est ce que je comprends de la procédure.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

D'accord. Concernant les cinq (5) premiers éléments où je demande des plans, est-ce que je vais pouvoir avoir une copie de ces plans-là?

LE PRÉSIDENT:

Écoutez, ça dépend. Parce que vous revenez sur ça.

Comme je vous ai dit, c'est des documents que nous avons dans les centres de consultation. Si le promoteur veut bien vous en donner des copies, vous n'avez qu'à lui demander. Si vous voulez régler ce point-là, je vous invite à le régler hors audience, s'il vous plaît. Alors, votre première question, s'il vous plaît.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

La question suivante, monsieur le président, c'est que nous vous demandons de déposer tous les documents disponibles en vertu de l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement, puisqu'il semble que nous ne les aurons pas avant la fin de la première partie des audiences, et de reporter de deux (2) semaines les audiences afin qu'on puisse prendre connaissance de ces documents-là.

J'ai fait une demande d'accès à l'information. Je n'aurai pas ces documents-là, si je les ai, avant la fin de janvier, si c'est possible de les avoir. Alors, je vous demanderais de déposer les documents qui sont disponibles, pour qu'on puisse les avoir au moins cette semaine pour peut-être regarder ça le plus rapidement possible.

LE PRÉSIDENT:

Premièrement, vous faites allusion à des documents. De quels documents vous parlez?

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Bon, rapport d'inspection, rapport d'évaluation, tout ce qui concerne le site d'enfouissement sanitaire. Donc, c'est toute la série des différents registres, tel que mentionné dans l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

LE PRÉSIDENT:
Et, demande que vous avez adressée au ministère de l'Environnement?

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Oui, c'est ça. Je pourrai déposer une copie de la lettre que j'ai envoyée, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT:
Je vais quand même aller tout d'abord du côté du ministère de l'Environnement pour en savoir plus long sur votre demande et à quel endroit elle est rendue pour ce traitement-là.

M. JACQUES TREMBLAY:
Monsieur le président, comme nous venons de Québec, je ne suis pas au courant de la demande que monsieur a faite à la Direction régionale, je pense. Il faudrait peut-être préciser les documents et si nous avons ces documents-là, nous allons les déposer.

LE PRÉSIDENT:
Donc, vous dites que vous avez fait l'énumération des documents par écrit, déjà?

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Il n'y a pas eu d'énumération spécifique document par document, mais je demandais l'ensemble des

JEAN-PIERRE BARRETTE

documents qui sont disponibles, dont les copies de rapport d'évaluation, des plans d'action PAERLES, par exemple, et les rapports GERLED, entre autres, les rapports d'inspection, les rapports d'évaluation, tout ce qu'il y a autour du site, finalement, qui est disponible, tel que spécifié, puis la liste est complète dans l'article 118.5 des différents documents qui sont disponibles. Alors, c'est cette liste-là que j'aimerais avoir.

M. JACQUES TREMBLAY:

Monsieur le président, je m'excuse, on vient de m'indiquer que la Direction régionale a répondu à la demande et que si monsieur ne les a pas reçus, il devrait les recevoir par la poste bientôt.

LE PRÉSIDENT:

Donc, c'est sur le courrier. Bon, je vous inviterais quand même, monsieur Barrette, si vous jugez que ces documents-là peuvent être d'intérêt à la Commission, de le signifier à la Commission et, si possible, d'avoir l'énumération exacte. Donc, si c'est dans la poste, vous devriez avoir les documents cette semaine. L'audience se poursuit les prochains soirs, donc vous pourrez nous revenir sur ce point-là pour qu'on apporte des précisions, à ce moment-là. On va attendre un peu voir si le système postal va vous livrer les documents.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Alors, la question suivante, monsieur le président: selon les dires du président de UTL, lors de la visite, il a mentionné - puis encore ce soir - il a mentionné que les travaux de construction au niveau de la centrale énergétique étaient déjà commencés, avant même qu'il ait reçu un certificat d'autorisation, tel que requis selon l'article 22. Nous vous demandons donc d'enquêter sur cette infraction-là à la loi, parce que, effectivement, c'est une infraction à la loi. De plus, selon l'article 2, paragraphe 1, il semble exclure le projet de centrale électrique de BFI aux audiences publiques. Est-ce le cas?

LE PRÉSIDENT:

Bon, premièrement, bien entendu, il existe un service d'enquête au ministère de l'Environnement. Le Bureau a un tout autre rôle. Alors, l'aspect enquête, je le laisse au ministère de l'Environnement, vous comprendrez. Ça ne nous empêche pas de poser des questions sur la centrale. Bien entendu, un des objectifs de la centrale, dans ma compréhension, à ce stade-ci du projet, est non seulement de produire de l'énergie mais également de brûler le biogaz. Donc, il est possible de poser des questions en rapport avec les performances de la centrale.

Mais vous comprendrez que sur le premier aspect, disons que le Bureau n'est pas l'organe compétent en

la matière pour faire ce tel type d'enquête, s'il y a infraction ou pas. C'est ça que je peux vous mentionner. Donc, précisément, quelle serait votre question concernant la centrale énergétique?

JEAN-PIERRE BARRETTE

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Alors, est-ce que le projet de centrale électrique est exclu de la réglementation ou s'il doit nécessairement passer par le processus d'audiences publiques pour la centrale énergétique qui est proposée?

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vais adresser la question au ministère de l'Environnement. Un tel projet de centrale énergétique en soi est-il inclus à la procédure et, dans ce cas-ci, est-il inclus, par exemple, au projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie? Donc, une question à deux (2) volets.

M. JACQUES TREMBLAY:

Alors, monsieur le président, pour qu'un projet de centrale électrique soit assujetti à la procédure d'évaluation environnementale, il faut que ce projet-là soit d'une envergure de plus de dix (10) mégawatts. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un projet de quatre (4) mégawatts, si je ne me trompe. Par contre, dans le cadre du projet actuellement, il est bien clair, nous avons demandé dans la directive du ministre qu'il nous indique quels étaient les plans

pour le captage et le traitement du biogaz. Donc, à la limite, nous pourrions obtenir ces documents-là dans le cadre de cette audience publique.

JEAN-PIERRE BARRETTE

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. J'aurais une question complémentaire à poser en rapport avec la centrale énergétique qui, j'en comprends, est de quatre (4) mégawatts. Est-ce que le projet d'agrandissement est en lien avec les capacités de production que vous prévoyez pour la centrale de quatre (4) mégawatts?

M. YVES NORMANDIN:

Monsieur le président, le projet de la centrale électrique, oui, il est relié avec le secteur est. Dans le cas où l'agrandissement n'est pas donné ou accordé, à ce moment-là, nous devrons renégocier avec Hydro-Québec pour réduire à la baisse la puissance vendue à Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT:

Donc, le scénario de besoin de biogaz inclut le site actuel et le projet d'agrandissement?

M. YVES NORMANDIN:

Oui. Avec le volume actuel de déchets, nous serons en mesure de respecter quinze (15) des vingt-cinq (25) années provenant du contrat relié avec Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT:

Donc, on a quand même un bon aperçu de réponse. Alors, je vais vous demander de passer à votre deuxième question, monsieur Barrette, s'il vous plaît.

JEAN-PIERRE BARRETTE

LE PRÉSIDENT:
Donc, si je comprends bien le ministère de l'Environnement, il y avait dans la directive une demande d'information au niveau du captage du biogaz, mais qui n'a pas été satisfaite dans l'étude d'impact, mais on n'aura aucune donnée sur cette centrale-là, sur la qualité du gaz qui va être alimenté à la centrale et sur les émissions à l'atmosphère de cette centrale-là.

LE PRÉSIDENT:
Vous voulez savoir si on a de l'information sur, un, le biogaz qui va être acheminé à la centrale et, deux, est-ce qu'il y a des données de performance sur la sortie des gaz?

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Monsieur Normandin, est-ce qu'on a des informations particulièrement sur la centrale?

M. YVES NORMANDIN:
Oui. Lors d'une médiation environnementale, maître Johanne Gélinas, qui était la commissaire à l'épo

que, avait demandé copie de la demande de certificat qui avait été déposée et on l'a remise à la Commission à l'époque, qui a été déposée au Bureau des audiences publiques.

LE PRÉSIDENT:
C'est ça. Donc, les documents déposés dans le cadre de la médiation, il y a copie de ces documents dans les centres de consultation. Ça me permet de faire une remarque. C'est qu'effectivement, lors de la médiation, il y avait un certain nombre de documents et de lettres qui ont été déposés à madame Gélinas. Ces documents-là ont été versés dans les centres de consultation et sont, par conséquent, disponibles.

Bien entendu, nous avons réactivé les centres de consultation et inclus toute la documentation qui avait été déposée en médiation. Alors, de mémoire également, je me rappelle avoir vu un rapport portant sur la demande de certificat d'autorisation pour la centrale thermique.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Ces documents-là n'étaient pas encore disponibles à Montréal, il y a quelques jours. Est-ce que c'est possible de vérifier?

LE PRÉSIDENT:
Nous allons faire la vérification. Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Alors, nous vous demandons, monsieur le président, qu'il y ait des audiences, une deuxième session de

JEAN-PIERRE BARRETTE

la première partie des audiences à Montréal également. Ce projet tel que conçu n'est pas de nature régionale, mais bien de nature quasi-provinciale étant donné le bassin de population impliqué par le projet et le volume de déchets impliqué. Montréal représente au-delà de 50 % du volume de déchets qui va être traité ici. Donc, je pense qu'il est juste normal qu'on puisse être en mesure de poser -- que les citoyens de Montréal puissent être en mesure de poser des questions et non pas être limités simplement à avoir la capacité de déposer un mémoire.

LE PRÉSIDENT:

Alors, sur ce, je vais vous répondre. Bien entendu, nous avons pris cette demande-là la semaine dernière lorsque nous nous sommes rencontrés en rencontre préparatoire, nous en avons rediscuté. Nous nous sommes également référés à certaines orientations en rapport avec le Bureau, c'est-à-dire des orientations qui sont prises dans le cadre des assemblées de commissaires, et la position est la suivante. C'est que nous privilégions, pour les premières parties de l'audience, de siéger à un seul endroit, ceci de façon à ce que l'information soit véhiculée toujours dans le même cadre d'audience. Donc, nous allons siéger à un seul endroit en première partie d'audience.

Pour ce qui est de la deuxième partie d'audience, si nous avons des mémoires, par exemple, qui viennent de l'île de Montréal, à ce moment-là, il est très possible que nous décidions de siéger également à un autre endroit. Parce que, par exemple, là, on est ici, mais c'est possible aussi en deuxième partie d'audience que nous soyons ailleurs qu'ici à Terrebonne.

Donc, nous allons quand même essayer d'accommoder, en deuxième partie des audiences, les gens qui désirent présenter des mémoires. Donc, s'il y a quelques mémoires, par exemple, qui viendraient de l'île de Montréal, là, on pourra aller siéger dans un endroit qui accommoderait les gens. Mais pour ce qui est de la première partie de l'audience, nous avons décidé de siéger à un seul endroit, qui est celui ici présentement.

M. YVES NORMANDIN:
Monsieur le président, est-ce que je peux faire une rectification?

LE PRÉSIDENT:
Oui, monsieur Normandin. Vous voulez utiliser l'acétate?

M. YVES NORMANDIN:
S'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

M. YVES NORMANDIN:

JEAN-PIERRE BARRETTE

Ici, ça va être juste pour présenter un peu les pourcentages de déchets solides reçus chez UTL par rapport à la quantité générée sur le territoire traditionnellement desservi. Comme vous pouvez voir, le pourcentage des déchets solides versus les différentes MRC qu'on dessert, vous voyez que la MRC des Moulins, qui est tout proche d'Usine de triage Lachenaie, on reçoit 100 % des déchets; la MRC de l'Assomption, 95 %; Laval, 74 %; Montcalm, 26 %; CUM, 25 %. Déchets solides, ici, ça signifie pourcentage. Donc, le déchet solide = domestique et commercial.

Ici, j'ai celles de 1994, les données que nous avons compilées. Ici, vous voyez, des Moulins, 100 %; de Laval, nous avons 78 % des déchets commerciaux et résidentiels; l'Assomption 51 %; Deux-Montagnes, 45 %; Ste-Thérèse-de-Blainville, 38 %; Montcalm, 28 %; CUM, 19 %. On avait 25 % tout à l'heure. 25 % à 19 %. Donc, 19 % du volume des déchets générés sur l'île de Montréal proviennent du domestique et du résidentiel.

Et lorsqu'on regarde la provenance des déchets domestiques, malheureusement, nous n'avons pas les données de 92, le pourcentage du tonnage des déchets domestiques est de l'ordre de huit cent soixante-sept mille (867 000) tonnes qui est généré par la

CUM. En 93, on recevait 23 % du volume et cette année, on reçoit 10 % du volume des déchets domestiques, soit l'équivalent de quatre-vingt mille (80 000) tonnes.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Alors, n'oubliez pas de nous déposer des copies de ces trois (3) acétates. Alors, monsieur Barrette, votre prochaine question, s'il vous plaît.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Alors, monsieur le président, nous vous demandons de vérifier auprès de la Sûreté du Québec où en sont rendus les dossiers d'enquête sur certains événements qui se sont produits en rapport avec des situations environnementales, tel que l'ex-ministre Ryan l'avait déclaré publiquement, et de nous dire quels sont les faits allégués au juste.

LE PRÉSIDENT:

Pourriez-vous nous donner une ou deux petites précisions additionnelles?

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

La Sûreté du Québec a entrepris, il y a quelque temps, différentes enquêtes à travers la province sur des groupes environnementaux et des compagnies concernant certaines problématiques entre les deux (2) groupes, si vous voulez, et puis sur certaines allégations qui étaient faites. Alors, on aimerait

savoir où en sont rendues ces évaluations-là de la Sûreté du Québec, quels sont les faits qui sont allégués là-dedans, puis qu'est-ce qu'on peut s'attendre de ces recherches.

LE PRÉSIDENT:

Bien entendu, le mandat de la Commission n'est pas d'interférer avec les enquêtes de la Sûreté du Québec. On va quand même prendre la question en délibéré et je vous donnerai des précisions sur ce qu'on peut faire concernant cet aspect-là.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

O.K. Nous vous demandons également, monsieur le président, de trouver un mécanisme permettant à des individus de venir témoigner, poser des questions et informer la Commission sur certains événements qui se sont produits dans le passé. Ces gens, à cause de ce qui s'est produit, craignent pour leur sécurité physique et ne veulent pas approcher la Commission sans stricte garantie de confiden- tialité.

Vous avez un mandat d'enquête selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement et les pouvoirs d'un juge selon l'article 6.5. Vous devez trouver une solution, je crois, afin que ces gens puissent dire ce qu'ils savent.

LE PRÉSIDENT:

Alors, c'est un peu en rapport avec la première question que vous nous avez posée. Je vais revenir

là-dessus. Vous avez fait une mention sur la Loi sur les commissions d'enquête. Néanmoins, je veux quand même vous rappeler, comme je vous ai dit dans la

JEAN-PIERRE BARRETTE

rencontre préparatoire, que l'approche des commissions est avant tout en enquête publique et que l'information que les commissions utilisent est publique et entièrement publique. Disons que c'est le rappel que je peux vous faire sur ça.

Bien entendu, je vais quand même me renseigner sur la question que vous avez mentionnée sur la Loi sur les commissions d'enquête pour vraiment que je sois sûr de ce que j'avance. Mais concernant les témoignages en confidentialité, ce n'est pas dans les coutumes des commissions de procéder comme tel, et comme je vous ai dit tantôt, étant donné le caractère public de l'information qui est véhiculée, et aussi le caractère public de nos rapports -- il faut bien comprendre qu'une Commission du BAPE parle entièrement par l'entremise de ses rapports.

Donc, il n'y a aucun autre document qui est fabriqué par une Commission et soumis, par exemple, au ministre de l'Environnement. Le rapport constitue l'avis complet fourni au ministre. Alors, par exemple, si des informations étaient obtenues sous le sceau de la confidentialité, donc si la Commission les retient, ça veut dire qu'elle va les produire dans son rapport. Donc, d'où les risques que ça comporte.

Donc, on est pris un peu avec un problème existentiel, à savoir est-ce que vous allez communiquer des informations à la Commission qui, elle, à son tour, ne les mettra pas dans son rapport qui constitue l'essentiel de l'avis fourni par le ministre? C'est entièrement ça. Mais comme je vous dis, je vais vous revenir sur ça, sur cette question-là, sur la protection des gens, des témoins concernant la Loi sur les commissions d'enquête. Alors, je vous donnerai une réponse subséquente.

Alors, je vais considérer ça comme vos trois (3) questions. Alors, je vais vous inviter...

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Il me restait deux (2) questions préliminaires, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:
Oui, mais je pense qu'on a fait le tour d'un paquet de points. Vous avez la possibilité de vous réinscrire. Il y a d'autres intervenants qui souhaitent venir poser leurs questions.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:
Alors, je vais inviter monsieur John Burcombe à venir poser ses questions. Bonsoir, monsieur Burcombe!

M. JOHN BURCOMBE:

Bonsoir! J'ai d'autres demandes d'information. Notre groupe s'intéresse particulièrement dans les projets énergétiques. Alors, c'est toujours sur le projet de centrale. Maintenant, je vois que l'avis de projet est déjà déposé. J'espère que vous pouvez demander directement au Ministère s'il y a un ou des certificats d'autorisation qui ont été émis pour ce système de captage de biogaz et pour la centrale. Est-ce qu'il y en a ou il n'y en a pas à ce point-ci?

LE PRÉSIDENT:

Donc, une question à deux (2) volets. Le premier: y a-t-il un certificat d'autorisation qui a été émis par le Ministère concernant le système de captage et est-ce qu'il y a un C.A. d'émis aussi, à ce stade-ci, au moment où on se parle, pour la centrale énergétique?

M. JACQUES TREMBLAY:

Alors, monsieur Thibeault de la Direction régionale va répondre à votre question, monsieur.

M. HUGHES THIBEAULT:

Au moment où on se parle, il y a un certificat d'autorisation qui a été émis pour le réseau de captage de biogaz sur les cellules qui sont sur les lots 90 à 94, incluant une torchère à flamme invisible. En ce qui concerne la centrale électri

que, cette partie-là du dossier n'a pas encore été autorisée par le Ministère. C'est présentement en étude.

JOHN BURCOMBE

LE PRÉSIDENT:
Est-ce qu'on peut avoir un aperçu du moment où le Ministère rendra sa décision concernant l'autorisation ou non de la centrale?

M. HUGHES THIBEAULT:
La centrale, c'est difficile à dire parce que ce dossier-là est traité conjointement avec le service industriel. Mais on peut présumer que d'ici un mois, il y aurait possiblement une décision là-dessus.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.

M. JACQUES TREMBLAY:
Monsieur le président, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT:
Oui.

M. JACQUES TREMBLAY:
Il faut comprendre que dans le cas du certificat d'autorisation pour les installations de captage et de traitement pour la partie qui est existante du site, le promoteur est tenu par le règlement sur les déchets solides d'en faire l'installation. Donc, ce sont des installations qui devaient être installées

normalement.

LE PRÉSIDENT:

JOHN BURCOMBE

Pour avoir plus de précision, vous faites allusion au règlement sur les déchets solides. Est-ce que c'est le projet de règlement ou le règlement actuel?

M. JACQUES TREMBLAY:

Toujours le règlement actuel.

LE PRÉSIDENT:

Le règlement actuel. En fait, c'est plus au contrôle des nuisances. A quel article vous faites allusion plus précisément?

M. HUGHES THIBEAULT:

Effectivement, pour cette demande-là, je ne peux pas présumer de la décision qui a été prise par BFI, mais depuis quelque temps, il y avait des odeurs alentour du lieu d'enfouissement sanitaire et on a fait des demandes spécifiques pour que ce problème-là se règle. Et une des façons de le régler, c'est l'installation d'un réseau de captage de biogaz. Parce que dans le règlement actuel, il n'y a pas de disposition prévue spécifiquement pour le captage et le traitement du biogaz. C'est seulement les spécifications de l'article 20 de la loi générale sur ce sujet-là, incidemment, comme vous avez mentionné, les nuisances.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

JOHN BURCOMBE

Est-ce qu'il y a eu des plaintes d'adressées au ministère de l'Environnement contre BFI ou concernant BFI?

M. HUGHES THIBEAULT:

Actuellement, les seules plaintes qu'il y a eues... je n'ai pas eu connaissance de plainte. Il y a deux (2) Municipalités qui nous ont fait mention de ce problème-là d'odeur, mais je n'ai pas eu de plainte émanant de citoyens. Peut-être que les citoyens se sont plaints à la Municipalité et la Municipalité a transféré la plainte, mais ça, je ne pourrais pas vous le dire au moment où je vous parle.

LE PRÉSIDENT:

Merci. Alors, monsieur Burcombe, votre seconde question.

M. JOHN BURCOMBE:

Alors, c'est toujours en relation avec ce système de captage, sur la documentation. Étant donné que le certificat d'autorisation est donné, est-ce qu'on peut avoir copie de ça? Et est-ce qu'il y avait eu une étude de répercussion et, si oui, est-ce qu'on peut avoir ça? Et les plans du système de captage, est-ce qu'on peut avoir des informations sur ce système de captage?

LE PRÉSIDENT:

Si vous permettez, peut-être une question de précision. Par exemple, un dépôt de document. Est-ce que ça a été déposé lors de la médiation, le système de captage? Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre précisément à la question. Est-ce que les plans déposés lors de la médiation, par exemple, est-ce que ce sont les plans tels qu'autorisés? Donc, ça veut dire qu'à ce moment-là, les plans seraient disponibles dans les centres de consultation. Allez-y.

M. JACQUES TREMBLAY:

Un instant, monsieur le président.

M. HUGHES THIBEAULT:

Tout ce que je peux dire, c'est qu'à ma connaissance, ce sont exactement les mêmes plans.

LE PRÉSIDENT:

A votre connaissance, ce sont les mêmes plans. Donc, les plans du système de captage sont disponibles dans les centres de consultation, monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE:

Comme quels documents? Comme la demande de certificat d'autorisation, ça, c'est compris dans les plans?

LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Ce que je comprends, parce qu'ici, on

m'indique qu'il y a un document qui s'appelle le A-4, je n'ai pas le titre exact, mais qui contiendrait apparemment les informations reliées à la demande de certificat d'autorisation. Donc, dans le rapport de médiation, vous auriez le document A-4. Est-ce que ça répondrait à votre demande?

M. JOHN BURCOMBE:
Oui. Parce que je me demande, est-ce que ces documents comprennent toute l'information sur le système de captage pour le site existant?

LE PRÉSIDENT:
C'est ce qu'on va tenter de vérifier.

M. JOHN BURCOMBE:
Et est-ce qu'il y avait eu une étude de répercussion, suite à cette demande d'autorisation. Et, si oui, est-ce qu'on peut la déposer avec le certificat d'autorisation.

LE PRÉSIDENT:
On va vous donner des précisions sur les différentes informations que vous avez demandées pour autoriser le système de captage.

M. JACQUES TREMBLAY:
Alors, monsieur le président, dans ce cas-là, c'est la Direction régionale qui a autorisé ce projet-là. Je peux vous dire qu'il n'y a pas eu d'étude de

répercussion environnementale. Par contre, il y a eu un rapport d'analyse qui a été fait et puis il y a un certificat qui a été délivré. Alors, ça, ces deux (2) documents-là pourront être rendus publics, pourront être donnés à la Commission demain.

LE PRÉSIDENT:
Ça va. Alors, monsieur Burcombe, vous pourrez vérifier si ces documents-là répondent à votre demande de précision.

M. JOHN BURCOMBE:
Actuellement, à ce point-ci, peut-être je vais mentionner que j'ai visité le centre de documentation à l'UQAM pour essayer de consulter le dossier le 19 janvier et tout ce qu'il reste étaient trois (3) des documents initiaux. Alors, j'espère qu'on va faire parvenir tous les documents maintenant dans ce centre de documentation.

LE PRÉSIDENT:
Alors, vous nous dites qu'en date du 19 janvier - alors, si vous permettez, Monique Gélinas, juste prendre note de ça pour faire une vérification - apparemment, ce que j'en comprends, c'est qu'à l'UQAM, il y aurait des documents manquants dans le centre de consultation. C'est ça que vous me dites, monsieur Burcombe? On va faire la vérification demain et on va tout faire pour faire mettre un jeu complet si, effectivement, des gens ont chapardé des

parties de l'étude d'impact.

M. JOHN BURCOMBE:

JOHN BURCOMBE

Alors, on a parlé du système de captage pour le site existant. Mais il y aura un autre système de captage ou une extension de ce système pour la nouvelle extension et la centrale aussi. Est-ce que ça, c'est traité comme un projet séparé? Et, si oui, est-ce qu'on peut avoir aussi l'étude de répercussion ou l'analyse pour cette portion du dossier, avec les certificats d'autorisation qui sont déjà émis pour cette autre portion du projet.

LE PRÉSIDENT:

J'ai mal compris votre question. Parce que si j'ai bien compris, vous parliez de la portion qui fait l'objet de l'agrandissement du site?

M. JOHN BURCOMBE:

Si je comprends bien, un certificat d'autorisation est émis pour le système de captage pour le site existant.

LE PRÉSIDENT:

D'accord.

M. JOHN BURCOMBE:

Il y aura par la suite un système de captage pour l'extension, si c'est jamais fait.

LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça qui est le projet.

M. JOHN BURCOMBE:

JOHN BURCOMBE

Et un projet de centrale. Alors, ça, c'est des choses différentes, je présume, ou non? Est-ce que c'est compris dans le A-4 ou est-ce que c'est traité différemment? Est-ce qu'il y a une autre étude de répercussion, d'autres certificats prévus, etc.?

LE PRÉSIDENT:

Alors, on va quand même adresser la question à monsieur Normandin concernant le projet d'agrandissement. Donc, j'imagine qu'il est prévu également qu'un système de captage soit installé dans votre projet. Est-ce qu'à ce stade-ci, vous avez de l'information sur la configuration du système de captage qui est projeté?

M. YVES NORMANDIN:

Dans la demande initiale, il y a eu une demande d'autorisation, demande de certificat d'autorisation pour la mise en place d'un système de captage du biogaz pour la zone actuelle, soit celle qui est en opération et aussi de la future zone d'expansion, l'agrandissement est. De plus, dans le même document, il y avait aussi la demande pour la centrale électrique, dans laquelle tous les calculs étaient présents pour démontrer que ça rencontrait les normes actuelles et la norme du futur règlement sur le règlement atmosphérique.

LE PRÉSIDENT:

Alors, ça, c'est le document A-4. Donc, pour reprendre, le document A-4...

JOHN BURCOMBE

M. YVES NORMANDIN:

C'est toujours le même document.

LE PRÉSIDENT:

... contient la centrale, contient le système de captage existant et le système de captage projeté en fonction de l'agrandissement.

M. YVES NORMANDIN:

Exactement.

LE PRÉSIDENT:

Donc, bien entendu, logiquement, vous avez obtenu un C.A. concernant la partie existante.

M. YVES NORMANDIN:

Exactement. Bien entendu, le certificat pour l'expansion à l'est serait octroyé seulement si l'expansion est est octroyée.

LE PRÉSIDENT:

Alors, ça répond à votre question?

M. JOHN BURCOMBE:

Alors, il y a seulement un certificat d'autorisation qui est émis en ce moment.

LE PRÉSIDENT:
Ce qu'on en comprend, il y a un unique certificat concernant un système de captage sur la partie existante du site. C'est ce qu'on comprend.

M. JOHN BURCOMBE:
D'accord, merci. Alors, toujours en relation avec cette centrale, il y a un contrat avec Hydro-Québec. Est-ce que le promoteur est prêt à déposer ce contrat?

LE PRÉSIDENT:
Alors, monsieur Normandin, êtes-vous en mesure de déposer copie du contrat que vous avez avec Hydro-Québec?

M. YVES NORMANDIN:
Le Mouvement Au Courant a fait une demande à Hydro-Québec, selon la Loi d'accès à l'information, il y a plusieurs semaines. Et j'ai donné instructions aux avocats de libérer le document dans son entièreté. Donc, il pourra avoir copie du document via Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT:
Donc, vous avez donné votre accord. Donc, par exemple, si la Commission s'adresse à Hydro-Québec, on peut obtenir le document.

M. YVES NORMANDIN:
Oui.

LE PRÉSIDENT:

Donc, monsieur Burcombe, ce qu'on va faire, je vais demander à Monique Gélinas qu'elle prenne note, on adressera une demande, cette semaine, par écrit, à Hydro-Québec, pour que la Commission ait aussi copie du contrat pour être capable de le déposer dans les centres. Bien entendu, peut-être que vous allez recevoir aussi par d'autres canaux copie du contrat.

M. JOHN BURCOMBE:

D'accord. Alors, sur un autre sujet, le Mouvement Au Courant a envoyé une lettre au ministre de l'Environnement, le 20 janvier, concernant les audiences génériques ou plutôt le manque des audiences génériques. Et on a fait certaines citations de la plate-forme du Parti Québécois et on a demandé si, en l'absence de ces audiences génériques qui sont supposées d'arriver avec une politique générale pour les déchets, si le gouvernement est prêt à au moins donner certaines balises pour guider sur cette audience-ci, sur cette Commission pour, en général, encadrer les audiences futures.

Et je ne sais pas si on peut demander au Ministère de venir répondre à notre lettre pour voir s'il peut nous donner certaines vues de ses intentions sur un règlement général sur les déchets.

LE PRÉSIDENT:

Alors, si j'ai bien compris, vous parlez d'une lettre datée, quoi, du 20 janvier?

JOHN BURCOMBE

M. JOHN BURCOMBE:

Oui, que je peux déposer.

LE PRÉSIDENT:

Et que vous avez adressée au ministre lui-même?

M. JOHN BURCOMBE:

Au ministre de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT:

Alors, bien entendu, j'ignore si le Ministère a copie de la lettre. Bien entendu, vous pouvez déposer à la Commission, à Monique Gélinas, copie de la lettre que vous avez acheminée au ministre. Pour ce qui est du contenu de la lettre, étant donné que je ne sais pas si le Ministère est à traiter cette lettre-là, je vais quand même poser la question: est-ce que vous seriez en mesure de faire des vérifications s'il va y avoir de l'information qui va être fournie en rapport avec cette lettre-là? Je pense que c'est le plus loin qu'on peut aller à ce stade-ci.

M. JACQUES TREMBLAY:

Monsieur le président, je n'ai pas de copie ou d'information au sujet de cette lettre-là. Alors, on va s'informer demain pour savoir si on peut avoir une copie et si le ministre a préparé un projet de

réponse ou pas.

LE PRÉSIDENT:

JOHN BURCOMBE

Ça marche. A ce moment-là, monsieur Burcombe, peut-être donner ça à Monique Gélinas et aussi on pourra peut-être faire une copie pour monsieur Tremblay, vu qu'on n'a pas non plus la teneur de la lettre. On pourra peut-être essayer de vous avoir une copie pour faciliter vos recherches.

M. JOHN BURCOMBE:

Alors, il y a une question particulière là, que j'aimerais qu'on ait une réponse du Ministère. C'est concernant la collecte sélective. C'était une des recommandations, des intentions du gouvernement de rendre la collecte sélective obligatoire. Est-ce que c'est toujours le cas et est-ce qu'il y a une date de prévue ou un échéancier de prévu pour que cette collecte sélective soit rendue obligatoire?

Et il faut noter que la collecte sélective inclut les matières organiques et une fois les matières organiques enlevées des déchets, théoriquement, il n'y aura plus de biogaz. Alors, ça a un impact directement sur tout le projet d'agrandissement et le projet de centrale.

LE PRÉSIDENT:

Donc, si je reprends, il y a une question de précision, ça fait partie de votre lettre, si j'ai

bien compris.

M. JOHN BURCOMBE:

JOHN BURCOMBE

C'est ça.

LE PRÉSIDENT:

Alors, des précisions, peut-être. Avez-vous des nouvelles données sur la collecte sélective obligatoire et aussi sur les déchets putrescibles, c'est l'enlèvement des déchets putrescibles, si j'ai bien compris.

M. JOHN BURCOMBE:

Oui. Alors, c'est que quand on vise la collecte sélective, on vise les matières organiques comme quelque chose à être séparé du reste des déchets. Et est-ce que ça sera quelque chose qui est envisagé prochainement, dans un (1) an, deux (2) ans, cinq (5) ans? Ça, c'est pour donner certaines informations pour que tout le monde connaisse où on est.

LE PRÉSIDENT:

Alors, est-ce que le ministère de l'Environnement, par exemple, a des orientations concernant ces deux (2) aspects-là? Si vous pouvez nous donner des précisions.

M. JACQUES TREMBLAY:

Alors, au niveau de la collecte sélective, je n'ai pas d'indication, est-ce que la collecte sélective

deviendrait obligatoire dans les prochains mois ou dans les prochaines années. Je pense que ça va être sûrement très débattu dans le cadre de l'audience générique qui va avoir lieu supposément en 95. Maintenant, il faut bien comprendre aussi qu'actuellement, la collecte est une responsabilité de nature municipale et le gouvernement a laissé jusque là cette responsabilité-là aux Municipalités. Alors, il n'y a pas rien actuellement, il n'y a pas d'orientation sur l'obligation de la collecte sélective.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. En tout cas, de toute façon, monsieur Burcombe, on va voir si nous sommes capables d'obtenir des précisions sur votre lettre. Alors, il y a peut-être des choses qu'on pourra rajouter sur ce sujet.

M. JOHN BURCOMBE:

D'accord. Ça complète mes questions.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Maintenant, je vais inviter monsieur Michel Séguin à venir poser ses questions.

M. MICHEL SÉGUIN:

Bonsoir! Ma première question, j'aimerais qu'on précise la nature des ententes qui ont été signées par BFI Lachenaie avec la Municipalité de Lachenaie ou le gouvernement régional de la MRC. Est-ce qu'il

y a eu une entente qui a été signée entre BFI Lachenaie et le gouvernement municipal ou la MRC?

JOHN BURCOMBE

LE PRÉSIDENT:

Des ententes, parce qu'on peut penser à des ententes de sujets variés.

M. MICHEL SÉGUIN:

Bien, spécifiquement, ce que j'aimerais connaître dans ces ententes-là, c'est s'il y a un versement qui est fait, soit à la Municipalité, soit à la MRC, pour chaque tonne de déchets qui est importée de l'extérieur de la MRC des Moulins. Mais j'aimerais savoir si ça, ça fait partie de l'entente, mais j'aimerais aussi connaître les autres détails d'une entente comme celle-là.

LE PRÉSIDENT:

Alors, de mémoire, dans l'étude d'impact, il est fait mention notamment de versements faits à la Municipalité de Lachenaie et d'autres versements aussi faits au niveau de la MRC. De mémoire aussi, je crois qu'il est question d'absence de tarification pour les déchets venant de la Ville de Lachenaie, et si je me trompe, vous pourrez me corriger. Est-ce que ce genre de mécanismes-là qui sont mentionnés à l'étude d'impact font l'objet d'entente formelle entre UTL ou BFI - dans ce cas-ci, je crois que ça serait plus UTL - et la Municipalité de Lachenaie et la MRC. Monsieur Normandin.

M. YVES NORMANDIN:

Dans le rapport complémentaire, réponse à l'analyse de recevabilité de mars 1994, à la question 5 qui se lit comme suit:

> *"A la section 1.2.6, UTL nous informe qu'elle s'est engagée à verser trois millions de dollars (3 M$) à quatre (4) Municipalités. UTL peut-elle ventiler ce montant et nous faire part des ententes prises avec ces Municipalités?"*

Donc, on dit que:

> *"Le fonds environnemental que UTL s'est engagée à verser aux quatre (4) Municipalités est réparti selon les ententes prises avec celles-ci. La ventilation de ce montant est répartie comme suit: à Lachenaie, 17,055 %; La Plaine 10,675 %; Mascouche, 27,580 %; Terrebonne, 44,690 %.*
>
> *Les grandes lignes de l'entente sont les suivantes. L'entente est d'une durée de trois (3) ans renouvelable pour les deux (2) années subséquentes. Le fonds environnemental est versé mensuellement et aussi le prix d'élimination des déchets accordé aux villes de La Plaine, Mascouche et Terrebonne est le moindre des deux (2) prix suivants: le prix d'élimination dûment publié et affiché à la barrière du site ou le prix de base de vingt-neuf et vingt-six (29,26 $) la tonne métrique augmenté de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, selon le catalogue mensuel de l'indice des prix à la consommation préparé*

par Statistiques Canada."

En ce qui concerne la Ville de Lachenaie, nous

parlons de l'enfouissement gratuit des déchets résidentiels jusqu'à concurrence de cent cinquante mille dollars (150 000 $). Les frais de collecte et de transport gratuits des déchets résidentiels, c'est jusqu'à concurrence de cent cinquante mille dollars (150 000 $). C'est inversé. Et un fonds environnemental de vingt sous (20ø) la tonne métrique de déchets provenant de l'extérieur de la MRC. Et ça résume ce qui est signé entre la MRC des Moulins et aussi avec la Ville de Lachenaie.

LE PRÉSIDENT:

Bien entendu, comme toutes les acétates, on vous demande de nous en faire des copies papier pour les déposer dans les centres. Monsieur Séguin, est-ce que vous voulez avoir plus de détails concernant ces ententes?

M. MICHEL SÉGUIN:

J'aimerais savoir si l'entente elle-même peut être rendue publique? Je pense que ça serait important de connaître ce qui est écrit là, effectivement, entre les Municipalités. Et, deuxièmement, j'aimerais, si vous permettez, monsieur le président, que le promoteur nous explique en ses mots comment il considère cette dépense-là? Est-ce qu'il considère ça comme étant de la compensation pour le fait d'avoir un site d'enfouissement sur son territoire?

Est-ce que c'est... je ne sais pas, comment il définit cette dépense-là dans ses opérations journalières.

LE PRÉSIDENT:

Ça marche. Alors, dans un premier temps, peut-on obtenir copie des ententes que vous avez prises avec la MRC et les Municipalités?

M. YVES NORMANDIN:

A priori, je ne vois pas d'objection, si la MRC des Moulins et les villes n'y voient pas d'objection.

LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une objection?

M. MARCEL THERRIEN:

Alors, je vais parler pour les deux (2), monsieur le président. La MRC des Moulins et la Ville de Lachenaie n'ont pas aucune objection, compte tenu que principalement la Ville de Lachenaie avait fait savoir, via communiqué dans son journal mensuel à toute la population, l'entente et les modalités de l'entente qui avaient été conclues avec BFI. Alors, on n'a aucune objection. Si vous me demandez: "Est-ce que c'est suffisant?", je vous répondrai non.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Je vais aller dans la question à savoir à quel titre on considère ces sommes versées. J'adresserais la question en premier aux gens de la

Ville de Lachenaie. Pour vous, ces montants d'argent-là, ça représente quoi? Est-ce que c'est des compensations? Est-ce que c'est des royautés?

M. MARCEL THERRIEN:

C'est des compensations, telles qu'elles sont prévues dans la loi, parce que la loi prévoit qu'une municipalité hôte d'un site d'enfouissement peut retirer certains bénéfices. La Ville de Lachenaie s'est prévalue de ces compensations-là, effectivement, et devra éventuellement rediscuter avec BFI pour la poursuite ou l'augmentation de ces royautés-là, si on peut les appeler royautés.

LE PRÉSIDENT:

Vous avez mentionné une loi. C'est quelle loi plus précisément?

M. MARCEL THERRIEN:

La Loi sur l'enfouissement, l'avant-projet de loi que le Ministère a sorti où il parle de royautés au niveau des municipalités, les municipalités-hôtes de site d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT:

Donc, ce sont le projet de loi ou les modifications aux différents articles. Peut-être on pourrait en profiter, je ne me rappelle pas si ça a été déposé lors de la médiation, est-ce que c'est possible d'avoir des copies du projet de loi et aussi du projet de règlement sur les déchets solides?

M. JACQUES TREMBLAY:

Vous parlez du projet de loi qui a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement pour le nouveau projet de règlement?

LE PRÉSIDENT:

Bien, ce que je me souviens de mémoire; déjà, ça commence à faire un certain temps. Ce que je me souviens, il y avait des propositions de modifications, par exemple, à...

M. JACQUES TREMBLAY:

Projet de loi 61 et le projet de refonte du règlement sur les déchets solides. C'est ce que vous me demandez?

LE PRÉSIDENT:

Je croirais.

M. JACQUES TREMBLAY:

Projet de loi 151.

LE PRÉSIDENT:

151, concernant des modifications à certains articles sur les déchets, 54, 55. Si on peut avoir copie, ça serait possible?

M. JACQUES TREMBLAY:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vais poursuivre après, et je vais laisser aller ma collègue Alexandra.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

J'aurais une question pour monsieur Normandin et monsieur Lévesque. Est-ce que vous ne croyez pas que le service gratuit consenti à la Ville de Lachenaie ne nuise pas aux efforts de recyclage dans cette Ville?

M. YVES NORMANDIN:

Disons, peut-être que monsieur Lévesque est plus en mesure que moi.

M. MARCEL THERRIEN:

Je peux vous répondre comme maire de la municipalité. Au niveau des impacts négatifs, je ne penserais pas, parce que la municipalité de Lachenaie a mis sur pied un système de collecte sélective des ordures qui fonctionne très bien. Alors, chez nous, les deux (2) systèmes sont employés et on n'a aucun problème à ce niveau-là. Est-ce qu'on peut penser que le fait que Lachenaie enfouit gratuitement ses ordures fait en sorte que la population va consommer plus? Je ne penserais pas.

LE PRÉSIDENT:

En rapport avec la collecte sélective qui a été implantée sur votre territoire, est-ce qu'on peut avoir une idée des performances que vous avez

enregistrées?

M. MARCEL THERRIEN:

Demain, nous allons vous apporter ce qui se passe chez nous en termes de collecte sélective et également en termes de déchets domestiques dangereux où on assure la collecte de ces déchets-là à la fréquence de deux (2) fois l'an. Alors, on va tout vous apporter ça demain, le tonnage et le nombre de barils qu'on récupère sans que ça soit envoyé au site d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT:

Alors, c'est de l'information que vous allez nous déposer.

M. MARCEL THERRIEN:

Absolument.

LE PRÉSIDENT:

Ça marche. Madame Pagé?

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Moi, monsieur le maire, ces ententes-là, elles ont pris vie quand, les ententes avec UTL?

M. MARCEL THERRIEN:

1991, madame.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Donc, elles vont se terminer... on a dit qu'elles étaient d'une durée de trois (3) ans?

M. MARCEL THERRIEN:

Au niveau de la MRC. Au niveau de la Municipalité de Lachenaie, nous avions pris entente avec les gens de BFI. Lorsqu'on a parlé d'un fonds environnemental, nous étions à l'époque à parler d'assainissement des eaux. Alors, le projet n'étant pas commencé, nous avons toujours continué cette entente-là pour en arriver bientôt -- étant donné que le projet d'assainissement des eaux chez nous a débuté dès 1994, donc de l'an passé, la prochaine entente avec BFI va comporter effectivement sur le fonds environnemental qui va comprendre des sommes au niveau de l'assainissement des eaux qui, pour nous, est un des premiers projets environnementaux qui ne peut pas exister.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

D'accord, mais concrètement, en ce qui concerne l'enfouissement des déchets, je pensais que cette entente-là, elle portait concrètement sur une redevance pour l'enfouissement.

M. MARCEL THERRIEN:

Non. Elle comportait sur l'enfouissement. Elle comportait également sur la fourniture de bacs au niveau du recyclage. Elle comportait également au niveau du vingt sous (20ø) la tonne, tel qu'il a été proposé tantôt. Toute cette façon de fonctionner va

être remise en question dans le sens de dire que ça va être une taxe environnementale qui va servir à la Ville de Lachenaie à défrayer des programmes environnementaux tel que l'assainissement des eaux.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord. Donc, ça n'aura pas un effet direct sur le compte de taxes de vos citoyens?

M. MARCEL THERRIEN:
Bien, actuellement, ça a un effet direct et ça va avoir un effet direct parce que lorsqu'on parle d'assainissement des eaux, on parle de taxes spéciales dans toutes les municipalités où ça a été instauré. Alors, c'est évident que les gens de Lachenaie vont en retirer un certain bénéfice, c'est sûr. Mais je ne pense pas qu'on doive faire le jeu de l'autruche dans un dossier semblable. A partir du moment où le Ministère le prévoit lui-même à l'intérieur d'un avant-projet de loi, tout ce qu'on a été, dans le fond, on a été un petit peu plus vite que le Ministère.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, dans le cadre où il y aurait un agrandissement du site à UTL, vous prévoyez revoir cette entente-là, puisqu'à 91-93...

M. MARCEL THERRIEN:
Bien, écoutez, ce n'est pas directement... Si je peux sentir un peu la question venir: est-ce que

c'est le fait que UTL puisse agrandir, donc recevoir plus de déchets, donc Lachenaie va recevoir plus de vingt sous (20ø) la tonne? Je vous dirais non tout de suite. On a été les premiers à mentionner à UTL, n'en déplaise à nos consoeurs les villes voisines, que le prix chez UTL devrait refléter le marché. Donc, une hausse de prix. On n'est pas intéressés à enfouir à rabais, et UTL et BFI non plus n'est pas intéressée à enfouir à rabais. Ça va de toute évidence fermer le site plus vite que prévu.

Alors, pour nous, c'est important que le site demeure ouvert le plus longtemps possible, puis je vous dis la raison. C'est que si on parlait d'un site ailleurs, j'aurais certaines réticences. Dans le secteur de Terrebonne, pour ne pas le nommer, on a un sol qui est sablonneux. Pas facile d'installer un site d'enfouissement dans un sol sablonneux, compte tenu qu'à partir de Terrebonne à aller à la limite est de la municipalité de Lachenaie, on a une dénivellation de quelque vingt et un (21) pieds. Alors, j'imagine qu'une nappe souterraine contaminée nuirait énormément aux activités qui se passent chez nous.

Etre premier en vidanges, je ne vous dis pas que ça fait une fleur. Mais ce que je peux vous dire, c'est que le site qu'on a actuellement, dans la situation où il est maintenu, pour nous, en tout cas, il est rassurant. J'ai peut-être débordé de votre question.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Je vous remercie, monsieur.

LE PRÉSIDENT:

Alors, monsieur Séguin, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. MICHEL SÉGUIN:

Monsieur le président, il y a deux (2) choses. Premièrement, le promoteur n'a pas répondu comment il considère cette dépense-là.

LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est vrai.

M. MICHEL SÉGUIN:

Et, deuxièmement, juste avant, pour réagir à ce que monsieur le maire a dit, je pense, premièrement, que monsieur le maire a dit que les ententes liant BFI et la Municipalité ou la MRC ne suffiraient pas, je crois que cette déclaration-là mérite d'être explorée un peu plus. Je veux dire, qu'est-ce que ça veut dire? Est-ce que ça veut dire qu'on n'a pas l'ensemble des informations des ententes qui lient ces deux (2) intervenants-là? Je pense que ça, c'est très important par rapport à cette question-là.

Deuxièmement, je crois - et je ne suis pas juriste - mais je crois que le fonds environnemental qui est prévu dans l'avant-projet de loi est un fonds

environnemental qui est destiné à des coûts pour la fermeture d'un site, c'est-à-dire pour l'aménagement et s'assurer que les dégâts environnementaux, quand le site va fermer, vont être contrôlés dans la mesure du possible. Alors, le fonds environnemental n'a jamais été prévu pour dépenser sur d'autres programmes municipaux.

Alors, si je comprends bien, c'est que la Municipalité de Lachenaie se sert du fonds environnemental pour des coûts pour d'autres projets. Alors, ce n'est pas du tout la même chose que ce qui est prévu dans l'avant-projet de loi, si j'ai bien compris.

Alors, j'aimerais, si possible, d'explorer ce que monsieur le maire a dit par rapport à la question de est-ce que ça ne suffit pas, d'explorer la question du fonds environnemental et de son utilité pour dépenser sur des projets autres que la fermeture du site. Et, finalement, que le promoteur réponde à la question par rapport à comment est-ce qu'il comptabilise cette dépense-là.

LE PRÉSIDENT:
On va demander au promoteur, dans un premier temps, de préciser son point de vue aussi sur la nature des montants qu'il verse, comment il les considère, lui, personnellement. Pour ce qui est des autres aspects, ça fait quand même des aspects qui sont approfondis, qui constituent quand même des questions, bien entendu des questions qui peuvent surgir suite à des

réponses qui sont obtenues. C'est normal, tout le long de l'audience, il peut y avoir des questions qui vont surgir suite à un document qui est déposé ou suite à une information qui est donnée. Mais, selon nos règles de procédure, nous considérons cela comme des questions.

Alors, pour ce qui est de l'aspect position du promoteur concernant la nature des versements qu'il fait à la Municipalité de Lachenaie et à la MRC, de votre côté, comment voyez-vous... c'est quoi votre définition pour cet argent?

M. YVES NORMANDIN:

Je pense que je vais répondre en deux (2) volets. La première chose, en ce qui concerne les fonds environnementaux, appelons ça comme ça, ou taxes foncières, je pense que ça peut prendre différentes formes en termes de mots, mais un site d'enfouissement, qu'est-ce qu'il fait au juste? Il prélève une certaine superficie dans un territoire donné. A ce moment-là, l'utilisation de cet espace-là, de cette superficie-là n'est pas utilisable quand même, exemple, pour mettre en place des propriétés ou encore bâtir des maisons, bâtir des commerces, des industries et autres.

Donc, à ce moment-là, je pense que si on utilise... prenons en considération que le fait d'une non-utilisation future, exemple, sur une période d'au moins minimale de trente (30) à quarante (40) ans,

le site, à ce moment-là, fait en sorte que la Ville est pénalisée en termes de revenus fonciers. Et, par conséquent, il a été établi, autant avec la MRC qu'avec la Ville de Lachenaie, de remettre certaines sommes selon une certaine modalité.

Donc, c'est comme ça qu'on regarde surtout les fonds environnementaux qu'on remet à la Ville de Lachenaie et aussi à la MRC des Moulins.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, monsieur Normandin, si vous me permettez, c'est une compensation pour une perte d'usage de terrain.

M. YVES NORMANDIN:
Exactement. Merci beaucoup.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Comment vous avez évalué ça? Comment on arrive à vingt sous (20ø) la tonne, vingt piastres (20 $) la tonne, quarante piastres (40 $) la tonne? Comment on fait ça?

M. YVES NORMANDIN:
Bien, disons, ça a été une discussion assez longue et difficile. Cependant, on est arrivé à un commun accord entre la MRC des Moulins, la Ville de Lachenaie et nous-mêmes.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Mais quels étaient les grands paramètres économiques qui avaient été retenus?

M. YVES NORMANDIN:

Bien, disons, un aspect, nous, qui est quand même bien important, une question de rentabilité, bien entendu. Et aussi, quand même, de voir par rapport à ce que les pertes financières que pouvaient subir la Ville, bon, eux, ils nous ont fait des demandes, bon, en fin de compte, nous, on est revenu, et quoi, en bonne négociation et en toute bonne foi.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

L'évaluation des propriétés, est-ce que ça avait été contenu dans votre modèle, considéré dans votre...

M. YVES NORMANDIN:

Bien, certainement de la part de la Ville de Lachenaie, mais certainement pas de notre part. Par contre, il y a un point qui a été soulevé, c'est concernant les coûts de fermeture et de post-fermeture. Donc, ici, exemple, ici, c'est le cas de... ça, on le retrouve dans l'étude d'impact de Usine de triage Lachenaie. Donc, lorsqu'une cellule serait complétée à la fin de la vie utile de l'expansion à l'est, il y a des sommes qui sont mises de côté pour chaque tonne qui rentrerait au site d'enfouissement.

Donc, on voit que l'activité, lorsque, exemple, les dernières cellules seraient complétées, mise en

place de la couverture finale, argile, terre végétale et ensemencement, il a été évalué un coût de cinq cent quatre-vingt-treize mille dollars (593 000 $); coût de la main-d'oeuvre, trois cent vingt-quatre mille dollars (324 000 $); installation de contrôle des eaux de surface: treize mille cinq cents (13 500 $); administration: vingt-cinq mille dollars (25 000 $); assurance qualité, contrôle de la qualité et relevé topographique: douze mille sept cent soixante-cinq (12 765 $); installation du système d'extraction et de collecte des biogaz pour les dernières cellules, ce qui fait un coût total pour la fermeture du site ou des dernières cellules de un million deux cent soixante-neuf mille dollars (1 269 000 $).

En ce qui concerne ensuite la post-fermeture du site, au moment que les cellules sont fermées, donc qu'on a fait tous les travaux que j'ai énumérés il y a quelques secondes, nous faisons, pendant trente (30) ans, l'entretien de la couverture finale, qui est évalué à huit cent trente-deux mille (832 000 $); le suivi des eaux souterraines et de surface: cent soixante-huit mille dollars (168 000 $); le traitement du lixiviat: deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille dollars (2 382 000 $); l'entretien du système de collecte du lixiviat: cinq cent quatre-vingt-quinze mille dollars (595 000 $); l'échantillonnage et analyse du lixiviat traité: cent quatre-vingt mille dollars (180 000 $); et les coûts d'opération et d'entretien

du système d'extraction, de collecte du biogaz et de la torchère à flamme invisible: un million de dollars (1 M$). Ce qui fait un coût total de post-fermeture de cinq millions deux cent vingt-sept mille dollars (5 227 000 $).

Donc, pour résumer, donc, on a considéré dans les hypothèses un taux d'inflation moyen de 1956 à 1992 qui était de 5 %. Le taux d'intérêt moyen est de 8.2 %. Le tonnage projeté à l'époque, lorsqu'on a fait la simulation, était de neuf cent vingt mille (920 000) tonnes par année. Ce qui donnait une durée de vie du secteur de quatre point trente-sept (4.37) années.

Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a déterminé quels sont les fonds requis réellement pour arriver, pour couvrir les frais pendant une période de trente (30) ans. Et on arrive à un coût moyen par tonne de un dollar et treize (1,13 $) la tonne, qu'on doit mettre de côté pour couvrir les coûts de fermeture et de post-fermeture pour les trente (30) prochaines années.

Ici, vous avez le calcul un peu plus détaillé qui se retrouve toujours dans l'étude d'impact et qui présente en fin de compte, exemple, en l'année 1999, la fermeture du site. Vous avez des coûts de travaux de fermeture de un million deux cent soixante-neuf mille (1 269 000 $). En argent réel, vous auriez un montant de un million cinq cent quarante-deux mille

(1 542 000 $). Donc, il nous reste balance du fonds: trois millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille (3 985 000 $).

Et, ensuite, vous avez les années de post-fermeture pour les trente (30) ans, les estimés des coûts à long terme et les retraits au fonds en argent, exemple, de dollars 95, en dollars 96, etc., fait en sorte qu'à la fin des trente (30) années, la balance est à zéro.

LE PRÉSIDENT:

Alors, comme toujours, s'il vous plaît, le dépôt sur papier des acétates. Ça m'amène peut-être à une question au ministère de l'Environnement. Ici, on a les estimés. Est-ce que le ministère de l'Environnement fait ses propres estimés, lui aussi, sur les coûts de fermeture des projets qu'il examine?

M. JACQUES TREMBLAY:

Pour le moment, il n'y a pas eu d'analyse du dossier de Usine de triage Lachenaie par rapport à l'aspect économique. Par contre, dans le cadre du futur règlement sur les fonds de suivi environnemental, il y a une grille tarifaire qui a été proposée et qui est basée sur un coût à la tonne pour des activités semblables, dans différents sites.

LE PRÉSIDENT:

Donc, actuellement, le règlement actuel n'a pas de provision, mais le projet de règlement?

M. JACQUES TREMBLAY:

Dans le règlement actuel, il n'y a absolument rien, non. Et il y a un projet de règlement sur les fonds de suivi environnemental qui va couvrir, entre autres, les lieux d'enfouissement sanitaire et certains autres types de lieux.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Alors, monsieur Séguin, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. MICHEL SÉGUIN:

Mais, je veux juste, je vais prendre une partie de ma deuxième pour clarifier parce que je veux m'assurer d'avoir bien compris. Les fonds qui ont été présentés sur les acétates est un fonds environnemental qui est constitué par BFI pour la fermeture de son site. Le fonds environnemental qui est versé à la Municipalité, c'est une autre somme d'argent. C'est-à-dire, ce n'est pas la Municipalité ou la MRC qui ont à gérer ce qui a été présenté là. C'est deux (2) choses séparées. C'est bien ça que j'ai compris?

LE PRÉSIDENT:

On va faire confirmer. Alors, est-ce qu'on a bien compris? Oui, c'est exact. Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. MICHEL SÉGUIN:

Mais, c'est une question qui est liée à celle-là. Je voudrais savoir, ce type de négociation et de contrat entre BFI, et la Municipalité et la MRC, tout ce processus-là se fait-il publiquement? Est-ce qu'il y a une négociation qui est publique ou est-ce qu'il y a une approbation quelconque qui est publique, ou est-ce qu'on fait juste annoncer le résultat de ces négociations-là à la population?

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vais peut-être un peu reformuler la question. Je l'adresserais à la Ville de Lachenaie, par exemple. Bon, tantôt, on a parlé de négociations. Est-ce que ce type d'entente-là, par exemple, est entériné par le conseil municipal?

M. MARCEL THERRIEN:

Oui. Et pour répondre un peu plus spécifiquement à la question de monsieur, c'est qu'en 1984, la Municipalité de Lachenaie devait verser des sommes pour son enfouissement sanitaire et c'était sur un contrat de cinq (5) ans. Alors, lorsqu'on est arrivé là, nous, la Ville de Lachenaie devait payer aux alentours de vingt dollars (20 $) du voyage pour enfouir ses déchets, compte tenu que le site était sur notre territoire.

Mais il faut comprendre qu'au Québec, à l'époque, cette notion de ville-hôtesse était beaucoup plus consacrée aux jeux canadiens, aux jeux olympiques,

qu'aux déchets. Alors, on a regardé un petit peu ce qui se passait à l'étranger au niveau de compensation qui pouvait être donnée. Et dès le moment où BFI est devenue propriétaire du site, je les avais avisés personnellement que l'entente que nous avions avec l'ancien propriétaire, il n'était pas dans l'intention de la Municipalité de renégocier cette entente-là, car c'était une entente signée. Mais, qu'à l'échéance, les chiffres pourraient changer et auraient changé de toute façon.

Alors, c'est là-dessus, c'est sur cette base-là qu'on a commencé les négociations. Et lorsque les négociations ont été terminées, la population de Lachenaie a été mise au courant, comme je vous disais tantôt, via le journal mensuel de la municipalité, avec tous les chiffres qui ont été donnés tantôt. Maintenant, est-ce que c'est une négociation publique? Je dois vous répondre non. Il n'y a pas de négociation publique dans le monde municipal, sur aucun contrat. Je pense que la population, suite à la distribution des données qu'on avait, la population a dû s'en montrer satisfaite, on est en place depuis 1984. C'est la seule réponse que je peux vous donner.

LE PRÉSIDENT:

Alors, monsieur Séguin, prochaine question.

M. MICHEL SÉGUIN:

Oui. Je crois - et j'aimerais ça qu'on le vérifie -

que c'est assez courant pour la multinationale BFI d'entretenir des contrats comme ceux-ci avec la ville-hôtesse, comme le décrit monsieur le maire. J'aimerais savoir, pour pouvoir évaluer l'entente qui est actuellement en cours ici, serait-il possible pour BFI de nous donner les termes des ententes qu'elle a avec d'autres municipalités?

Par exemple, je crois avoir entendu parler d'une ristourne ou d'une royauté ou, en tout cas, appelons-le comme on le veut, de un dollar (1 $) la tonne par tonne de déchets enfouis dans l'État de New York. Alors, je pense que ça serait pertinent de savoir, premièrement, est-ce que cette pratique d'entente avec la municipalité-hôte est une pratique courante de la part de la multinationale BFI et, deuxièmement, serait-il possible d'avoir la liste des ententes qui ont été effectuées ou conclues avec les autres municipalités du Canada et des États-Unis pour qu'on puisse mieux évaluer l'entente qui a été conclue ici à Lachenaie?

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vais adresser la question à monsieur Normandin. Dans un premier temps, bien entendu, est-ce que c'est une politique, ni plus ni moins, d'entreprise et est-ce qu'on peut avoir aussi des renseignements plus approfondis sur certaines natures des autres ententes, avoir un portrait d'autres ententes que vous avez conclues?

M. YVES NORMANDIN:

Dans BFI, il y a quand même certaines ententes qui sont faites avec les municipalités qui sont les villes-hôtesses. Cependant, je ne connais pas la nature de chacune des ententes, si elles existent toutes. Cependant, je peux laisser la parole à monsieur Hector Chamberland qui est quand même mieux placé que moi pour parler de BFI dans son ensemble au niveau des relations gouvernementales et municipales.

LE PRÉSIDENT:

Alors, monsieur Chamberland.

M. HECTOR CHAMBERLAND:

Je sais que BFI a quelques ententes à travers l'Amérique pour les villes-hôtesses qui ont des sites d'enfouissement. Par contre, chaque cas est négocié séparément, dépendant des demandes. Dans notre cas, j'étais présent aux négociations avec Lachenaie et la MRC. Pour ce qui est des autres villes, ça se fait au cas par cas, parce que, premièrement, c'est une question de volume, c'est aussi une question de population. Il y a certaines régions où il n'y a pas beaucoup de population; à ce moment-là, les royautés sont beaucoup plus basses que dans notre cas ici.

Alors, si ça peut répondre à votre question. Je n'ai pas de détails sur le contenu des ententes parce que chacune des ententes, c'est du cas par cas.

LE PRÉSIDENT:

On ne vous demande peut-être pas d'avoir le dépôt de chacune des ententes, mais si c'est possible de faire quelques vérifications pour nous donner une idée, un ou deux exemples, par exemple, américains. Notamment, on a mentionné un cas dans l'État de New York. Alors, peut-être avoir un peu plus d'aperçu concernant la nature de ces ententes-là. Est-ce que ça serait possible d'obtenir...

M. HECTOR CHAMBERLAND:

A ma connaissance, on n'a pas de site d'enfouissement dans l'État de New York. On en a un qui est en voie d'être ouvert, mais je pense qu'on n'a pas de site d'enfouissement dans l'État de New York.

LE PRÉSIDENT:

Mais c'est possible de nous donner un ou deux exemples comme point de repère?

M. HECTOR CHAMBERLAND:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Ça serait apprécié. Alors, votre dernière question.

M. MICHEL SÉGUIN:

Il me semble qu'il y a aussi peut-être un aspect de négociation qui est important aussi dans ces choses-

là. Ma question porte sur le contenu pédagogique de l'éducation qui est donnée ou de la formation au centre MOBIUS. J'aimerais savoir s'il y a eu une évaluation du contenu pédagogique de ce qui est donné comme information à ce centre-là?

Spécifiquement, est-ce qu'il y a des pédagogues qui se sont penchés sur la validité des informations? Est-ce qu'il y a eu une contre-expertise qui a été faite par rapport au contenu de ce qui est passé comme information dans le centre MOBIUS et, spécifiquement, quelles évaluations est-ce que la Commission scolaire a faite par rapport à ce qui se passe avec les élèves qui passent par ce centre-là?

LE PRÉSIDENT:

Alors, on peut poser la question en deux (2) volets. Premièrement, est-ce que, de votre côté, vous avez assuré, par exemple, un apport de pédagogue à l'intérieur de votre projet et également, est-ce que, par exemple, la Commission scolaire a approuvé votre programme MOBIUS?

MME CHRISTINE CORMIER:

Au niveau du contenu pédagogique, le programme à la base a été monté avec des professeurs. Quand je parle "à la base", c'est le programme américain. Donc, toute la démarche a été faite avec des professeurs, des pédagogues.

Au niveau du Québec, la démarche a été très longue avec la Commission scolaire. Est-ce que vous voulez que je résume toutes les démarches qui ont été faites?

LE PRÉSIDENT:

Disons, pas toutes les démarches, mais disons avoir un peu une bonne idée de l'implication de la Commission scolaire. Est-ce qu'elle a approuvé, par exemple, le programme?

MME CHRISTINE CORMIER:

Oui, c'est ça. Bon, tout d'abord, la Direction des services éducatifs ont accepté que je présente en fait le programme devant toute la Direction, donc tous les directeurs d'école et directeurs-adjoints étaient présents. Donc, il y a eu une démarche à ce niveau-là qui a été acceptée. Mais, ensuite, chaque école est responsable de ce qui arrive dans son école. Alors, ça a été du cas par cas, comme on parlait tout à l'heure, du cas par cas.

Deux (2) écoles ont adhéré et, du bouche à oreille, une autre école a entendu parler de ce qui s'était fait dans une école, et une autre école, et une autre école, et ainsi de suite, ce qui fait qu'on m'avait dit: "Compte-toi chanceuse s'il y a trois (3) écoles qui participent" et la totalité des écoles primaires ont adhéré.

LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire combien? Je pense que vous l'aviez mentionné en début. Combien d'écoles?

MME CHRISTINE CORMIER:

En fait, c'est dix-huit (18) écoles primaires. Il y a des écoles secondaires cette année qui ont embarqué, tout dernièrement.

LE PRÉSIDENT:

Avec un certain nombre d'écoles secondaires.

MME CHRISTINE CORMIER:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a quand même eu une approbation de la Commission scolaire?

MME CHRISTINE CORMIER:

Oui, Direction des services éducatifs, une approbation. Ensuite, approbation par les directions de chacune des écoles. Ensuite, le directeur n'oblige pas les professeurs d'accepter un animateur dans sa classe. J'ai rencontré aussi les professeurs et les professeurs ont accepté que j'aille dans la classe animer. Alors, c'est vraiment un processus très, très démocratique, si on veut. Je n'entre pas dans une classe où le professeur n'est pas intéressé aussi. Alors, il y a eu Direction des services éducatifs, Direction de l'école et, ensuite, enseignants.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça répond bien à votre question, monsieur Séguin?

M. MICHEL SÉGUIN:

Je veux juste m'assurer que j'ai bien compris. Il n'y a eu aucune évaluation du contenu pédagogique par un corps professoral ou par d'autres pédagogues, mais il y a eu une approbation du conseil scolaire. Est-ce que j'ai bien compris?

LE PRÉSIDENT:

Ce que j'avais compris au début, c'est qu'il y a eu une implication de pédagogues américains, si j'ai bien compris?

MME CHRISTINE CORMIER:

Oui. Le programme en lui-même a été monté avec l'aide de professeurs en 1988. C'est un programme qui a été monté en 88 avec l'aide de professeurs.

M. MICHEL SÉGUIN:

Est-ce que ces professeurs ont été payés par BFI?

MME CHRISTINE CORMIER:

Pas à ma connaissance, non. Non, c'est vraiment un travail de collaboration du même coup comme nous, présentement, avec Lachenaie et les villes environnantes.

M. MICHEL SÉGUIN:

Est-ce qu'on pourrait vérifier cette information-là, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT:

De quelle manière vous proposez?

M. MICHEL SÉGUIN:

Bien, si on peut faire des vérifications quant à la conception du programme américain et comment est-ce que ça a été... quelle a été la participation des professeurs au document pédagogique lui-même par rapport à...

LE PRÉSIDENT:

Disons l'implication. Avoir plus de détails sur l'implication des professeurs.

M. MICHEL SÉGUIN:

Écoutez, je demande si on a fait une évaluation pédagogique du contenu de ce programme-là. Ce qu'on me répond, c'est qu'il a été surtout conçu aux États-Unis et qu'il a été par la suite adapté à ici pour la réalité québécoise. Ce que moi j'aimerais savoir, connaître, c'est aux États-Unis, est-ce qu'il y a eu une évaluation pédagogique qui a été faite de ce contenu-là ou est-ce qu'il a été rédigé par une équipe de consultants ou de personnes qui travaillent pour BFI et qui a mis au point un document pédagogique conçu pour les écoles?

Ce que je veux savoir, c'est justement jusqu'à quel point qu'est-ce qui est dans ce document-là, et qui est responsable de sa rédaction, et comment ça a été évalué quant à son contenu pédagogique?

LE PRÉSIDENT:
Est-ce qu'il y a eu une évaluation pédagogique faite par des gens autres que les professeurs impliqués dans le cas du programme américain?

MME CHRISTINE CORMIER:
Autres que?

LE PRÉSIDENT:
Ce qu'on veut savoir, c'est est-ce que, par exemple, des tiers avec des compétences pédagogiques ont donné un avis, par exemple, aux États-Unis sur le cours, le programme?

MME CHRISTINE CORMIER:
En fait, au niveau américain, le programme a été monté avec des professeurs. Mais là, au niveau de la démarche, il faudrait vérifier au siège social, tout ça.

LE PRÉSIDENT:
Est-ce que vous pouvez vérifier si c'est possible de savoir?

MME CHRISTINE CORMIER:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a eu une certification quelconque, par exemple, des choses comme ça, du programme américain.

MME CHRISTINE CORMIER:

Oui, c'est ça. On pourrait apporter des...

LE PRÉSIDENT:

Alors, je pense que ça répond à votre question.

M. MICHEL SÉGUIN:

Oui. Merci beaucoup. Alors, on peut avoir une réponse dans les jours qui suivent, c'est ça?

LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Nous espérons d'ici la fin des séances; sinon, on pourra faire un rappel. Nous, on prend en note, par exemple, des points en suspens. Ça peut arriver qu'il y ait certains points, et nous, on peut faire des rappels. Si l'audience finit, par exemple, on peut demander des précisions par écrit. On fait un suivi.

M. MICHEL SÉGUIN:

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Bienvenu. Alors, maintenant, il est 11 h 15. Alors, nous allons mettre fin à la présente séance. Alors, la Commission va poursuivre ses travaux demain à partir de 19 h, donc au même endroit qu'actuellement. Alors, j'invite les gens à venir assister aux séances d'audience demain soir et, entre-temps, je vous souhaite une bonne soirée et une bonne journée.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

_____

LISE MAISONNEUVE, S.O.